

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXI N.-D. DE LEVIS—SEPTEMBRE 1925

No 9

UN EPISODE DE L'HISTOIRE DU CAP SAINT-
IGNACE

—

La paroisse de Saint-Ignace du Cap-Saint-Ignace est composée du fief Vincelotte (concédié à Geneviève de Chavigny, veuve Charles Amyot, le 3 novembre 1672), du fief Gamache ou Gagné (concédié aux sieurs Gamache et Belleavance le 3 novembre 1672), du fief Sainte-Claire (concédié à René Lepage le 17 mars 1693), du fief Lafrenaye (démembré du fief Gamache ou Gagné) et du fief Fournier ou Saint-Joseph (concédié au sieur Fournier le 13 novembre 1672).

La première chapelle ou église du Cap Saint-Ignace fut construite dans le fief Gamache en 1683. Elle eut une courte existence et fut remplacée par une église en pierre qui, vers 1744, s'éboula, avec la côte, dans le fleuve Saint-Laurent.

Louis Gamache, propriétaire du fief Gamache, donna alors à la paroisse du Cap Saint-Ignace un terrain de deux arpents de front sur trois de profondeur, à une douzaine d'arpents du site de l'ancienne église, pour y élever le nouveau temple. Cette donation fut acceptée par le curé Dolbec, le 25 février 1744.

Mais le sieur Amyot, propriétaire du fief Vincelotte, avait obtenu de l'évêque de Québec la promesse que la nouvelle église du Cap Saint-Ignace serait élevée dans son fief. Le 10 mars 1745, Mgr de Pontbriand ordonnait de construi-

re le presbytère du Cap Saint-Ignace sur le terrain du seigneur Amyot. Par son ordonnance du 26 mars 1745, l'intendant Hocquart nommait les sieurs Louis Lemieux père, Jacques Bernier, Jacques Rodrigue et Augustin Bernier syndics pour la construction du presbytère projeté.

Un mois plus tard, le 22 avril 1745, les états estimatifs et de répartition dressés par les syndics étaient approuvés par l'intendant et les syndics recevaient en même temps le droit de poursuivre les habitants dépendants de la paroisse du Cap Saint-Ignace qui refuseraient de payer leur répartition.

Les habitants du fief Gamache qui voulaient conserver chez eux l'église du Cap Saint-Ignace avaient déjà commencé la construction d'un presbytère en pierre qui, dans leur idée, devait servir d'église temporaire. Le mandement de Mgr de Pontbriand et l'ordonnance de l'intendant Hocquart n'eurent aucune influence sur eux. L'abbé Curot, qui avait remplacé M. Dolbec à la cure du Cap Saint-Ignace, refusa d'habiter le presbytère du fief Gamache et d'y célébrer la messe.

Les habitants du fief Gamache, de leur côté, refusèrent de fréquenter le presbytère du fief Vincelotte où le curé Curot faisait les offices religieux pour toute la paroisse. Bien plus, douze adultes et enfants qui habitaient le fief Gamache et les environs, décédés au cours de l'année 1748, furent enterrés dans l'ancien cimetière sans service ni cérémonie religieuse.

L'intendant Bigot, informé du grave manquement des habitants du fief Gamache aux lois religieuses et civiles, se décida à sévir.

Le 21 décembre 1748, par la commission suivante, il chargeait le sieur Henry Hiché, procureur du Roi à la Prévôté de Québec, de faire une enquête sur les lieux mêmes :

“Sur ce que nous avons été informé que quelques habitants du fief de Gamache, près le Cap St-Ignace, ont eû la témérité d'enterrer des personnes mortes au nombre de sept ou huit sans avertir le missionnaire de la paroisse du dit Cap St-Ignace et sans aucune cérémonie, que, par conséquent, leur mort n'est point constaté, n'y ayant rien d'écrit sur le registre de la paroisse ; estant nécessaire de remédier à un

abus aussi considérable qui est contre le bon ordre et la religion, nous avons nommé et commis Mr. Henry Hiché, procureur du Roy en la Prevosté de cette ville, nôtre subdelegué, pour se transporter incessamment accompagné du Sr. Louet, greffier de la commission, et d'un huissier, en la de. paroisse du Cap St-Ignace et au fief de Gamache où il informera du fait en question, constatera les noms et qualités des personnes ainsi induement enterrées, les jours de leurs décès et enterremens et des particuliers qui auront fait lesd. enterremens clandestins ou y auront aidé ou participé, recevra en tant que de besoin les déclarations des Srs. curé et capitaine et autres officiers de milice dud. Cap St-Ignace, dont et du tout il dressera procès verbal en forme."

Le procès-verbal de l'information faite par M. Hiché au Cap Saint-Ignace en décembre 1748 et janvier 1749 n'a pas été conservé, mais l'ordonnance de l'intendant Bigot, rendue à la suite de cette enquête nous donne toutes les précisions voulues sur cette triste affaire.

Nous reproduisons ici cette ordonnance qui est en date du 10 janvier 1749 :

"Vû la commission par nous donnée le vingt un décembre der. pour informer contre quelques habitans du fief de Gamache et Cap St-Ignace, accusés d'avoir eu la témérité d'enterrer plusieurs personnes mortes sans avertir le missionnaire de la paroisse du d. Cap St-Ignace, nous aurions nommé et commis Mr. Henry Hiché, procureur du Roy en la Prévoté de cette ville, notre subdélégué, pour se transporter accompagné du S. Louet, greffier de la Commission, et d'un huissier, en la paroisse du d. Cap St-Ignace, et au fief de Gamache, pour constater les noms et qualités des personnes ainsy induement enterrées, les jours de leur deceds et enterrement, et des particuliers qui auroient fait les d. enterremens clandestins, ou y auroient aydé ou participé, et recevoir en tant que de besoin les déclarations des Srs. curé et capitaine et autres officiers de milice du d. Cap St-Ignace, dont et du tout il dresseroit procès verbal en forme.

"Le procès verbal dressé par nôtre d. subdélégué au d. lieu du Cap St-Ignace, le vingt neuf du d. mois de décembre et jours suivans, contenant les déclarations par forme d'information tant du S. Curot missionnaire, et du S. François

Caron, capitaine du d. Cap St-Ignace, que de plusieurs autres officiers et habitans du d. Cap et du fief de Gamache, par lesquelles déclarations il est constaté que les habitans du d. Cap St-Ignace, du fief de Gamache et de l'Isle aux Grues ont enterré dans le cimetiére cy devant pratiqué sur le d. fief (dans l'église duquel on avoit cessé de célébrer le service divin) douze personnes tant hommes, femmes qu'enfans, sçavoir :

"Anne Gamache, âgée de 59 ans, femme de Jean Richard, habitant du d. Cap, morte le 15 8bre suivant, et enterree le lendemain.

"Genevieve Pelagie Pelletier, âgée d'environ deux mois et demy, fille de Louis Pelletier, habitant de l'Isle aux Grues, morte led. jour 15. 8bre.

"Charles Chamberlan, âgé de deux mois, fils de Jean Chamberlan, habitant de lad. Isle, mort le même jour.

"Jean Gamache, habitant du Cap St-Ignace, âgé de quarante cinq ans, mort le 15 9b. suivant.

"Joseph Caron, âgé d'environ un mois, fils de François Caron fils, habitant dud. Cap, mort le 3 Xbre dernier.

"Elisabeth Cloutier, âgée de 28 ans, femme dud. François Caron fils, morte le 13 du même mois.

"Pierre Ouabert, âgé de 15 ans, fils de Joseph Ouabert, habitant dud. Cap St-Ignace.

"Pierre Langlois, âgé de 15 ans, fils de Joseph Langlois, habitant dud. lieu.

"Marie Salomé Richard, âgée de 7 mois, fille de Joseph Richard, aussy habitant dud. lieu.

"Prisque Fournier, âgé de deux mois, fils d'Augustin Fournier, aussy habitant dud. Cap.

"Et un enfant appartenant à Claude Cahouet, habitant dud. lieu.

"Paroist en outre par led. procès verbal, que le 30: 7bre. der. Augustin Bernier, cy devant dénommé, auroit esté trouver le S. Curot, missionnaire de lad. Paroisse du Cap St-Ignace, desservant aussy led. fief de Gamache, pour le prier d'enterrer sa fille, soit dans le cimetiére dud. fief ou dans l'église dud. lieu, offrant de luy payer les droits ordinaires, ce que led. S. Curot auroit refusé de faire, le luy estant deffendu, et auroit dit aud. Bernier que s'il vouloit la faire trans-

porter dans l'endroit ordonné par M. l'évêque, il l'enterreroit volontiers, à quoy led. Bernier auroit répondu qu'il ne la feroit point transporter au lieu qu'il luy proposoit, mais qu'il l'alloit faire enterrer dans le cimetièrre du fief de Gamache, ce que led. Bernier auroit executé en faisant enterrer le lendemain sa fille dans le cimetièrre dud. fief, que c'est le nommé François Guimon, major de milice dud. Cap, qui a porté cet enfant en terre, accompagné de Louis Dion, habitant tant dud. Cap, que de Gamache.

“Que le 15. 8bre suivant la femme de Jean Richard estant morte, ce dernier pria Joseph Gerbert d'aller chez led. S. Curot pour l'engager à la venir enterrer dans le nouveau cimetièrre qui est attenant le nouveau presbyterre qui a esté construit sur le fief de Gamache, ou l'enterrer dans l'église dud. lieu, ce que led. S. Curot auroit également refusé de faire par les raisons cy dessus, que led. Jean Richard auroit neantmoins fait enterrer sa femme dans le cimetièrre dud. fief de Gamache ; que Thomas Cahouet, Pierre Richard, beaufrère de la deffunte, Pierre Gamache, Claude Cahouet, tous habitans dud. Cap, auroient assisté aud. enterrement, que led. Louis Dion, Louis Lemieux fils, Philippe Fortin, habitans de Gamache, y auroient aussy assisté, ainsy que Pierre Fortin, habitant dud. Cap, qui en faisoit les cérémonies.

“Que lesd. Augustin Bernier, Thomas Cahouet, Philippe et Pierre Fortin, Louis Lemieux fils et Pierre Richard auroient aussy assisté à l'enterremt. d'Elisabeth Cloutier, femme de François Caron fils, ainsy que les nommés Després Guy, Louis Gagné père et Vital Gagné fils, habitans de Gamache, et Joseph Guymon fils, habitant dud. Cap.

“Que lesd. Augustin Bernier et François Guimont fils auroient également assisté à celuy de Joseph Caron, fils dud. François Caron.

“Que led. Pierre Richard se seroit trouvé tant à celuy de Jean Gamache, qu'à celuy de Marie Salomé Richard, sa petite fille.

“Que led. Philippe Fortin a encore assisté à celuy de Pierre Langlois.

“Et enfin que François Gamache et François Lemieux, habitans dud. Cap, ont porté en terre les enfants desd. Louis Pelletier et Jean Chamberlan, ce der. présent.

“Tout considéré et estant de la dre. conséquence de remédier aux désordres commis par les habitans cy dessus dénommés qui ont fait lesd. enterremens clandestins dans le cimetière du fief de Gamache (dans l'église duquel on a cessé de célébrer l'office divin depuis le mois de septembre der.) au lieu de faire faire lesd. enterremens avec les cérémonies ordinaires dans celui du Cap St-Ignace, où il a esté construit un presbytère en exécution de l'ordonnance de Mr. Hocquart cy devant intendant en ce pais, en datte du 26 mars 1745, dans lequel presbytere le S. Curot, cy devant etably aud. fief de Gamache célèbre à présent l'office divin, dessert tant led. Cap. que led. fief Gamache et y fait les autres fonctions curiales.

“Nous ordonnons que les onze personnes cy devant dénommées induement enterrées dans le cimetière du fief de Gamache seront exhumées par les parens des deffunts, et par ceux qui ont participé et assisté auxd. enterremens, et transportées au presbytere du Cap St-Ignace, pour leur estre fait par led. S. Curot les cérémonies ordinaires, et ensuite inhumées dans le cimetiere dud. lieu, le tout en présence dud. S. Hiché, notre subdélégué, qui se transportera de nouveau, accompagné comme cy devant aud. Cap St-Ignace, desquelles inhumations il sera dressé des actes pour chaque personne par notre d. subdélégué, conjointement avec led. S. Curot, sur les registres de lad. paroisse du Cap St-Ignace, dans lesquels actes il sera fait mention des noms, surnoms, qualités et âges des deffunts, et autant qu'il sera possible, des jours de leur mort, en la maniere ordinaire.

“Et pour avoir par led. Augustin Bernier commencé a faire ces sortes d'enterremens clandestins, nous l'avons condamné en trois cent livres d'amende.

“Led. Pierre Fortin, pour avoir esté le moteur de la plus grande partie desd. Enterremens et avoir assisté à deux d'iceux, le condamnons en deux cent cinquante livres aussy d'amende.

“A l'égard des autres habitans dud. Cap St-Ignace, du fief de Gamache et de l'Isle aux Grues cy devant dénommés, qui ont aydé, participé ou assisté auxd. enterremens clandestins, et des pères ou parens qui y ont donné leur consente-

ment, les avons aussy condamné pareillement aux amendes cy après

SCAVOIR

“Philippe Fortin, en cent cinquante livres.

“François Guymon père, cent livres.

“Jean Richard, cent livres.

“François Lemieux, soixante livres.

“François Gamache, soixante livres.

“Thomas Cahouet, cinquante livres.

“Pierre Richard père, cinquante livres.

“Pierre Gamache, cinquante livres.

“Claude Cahouet, cinquante livres.

“Louis Lemieux, cinquante livres.

“Joseph Guimon fils, cinquante livres.

“Joseph Gerbert, cinquante livres.

“Després Guy, cinquante livres.

“Louis Gagné père, cinquante livres.

“Vital Gagné fils, cinquante livres.

“François Caron fils, cinquante livres.

“Joseph Ouabert, cinquante livres.

“Joseph Langlois, cinquante livres.

“Joseph Richard père, cinquante livres.

“Augustin Fournier, cinquante livres.

“Louis Dion, trente livres.

“Et Jean Chamberlant, dix livres.

“Toutes lesquelles amendes cy dessus prononcées seront payées sans déport entre les mains de nôtre d. subdélégué, et applicables aux hôpitaux de cette ville, sur le total desquelles seront neantmoins déduits tant les frais funéraires desd. deffunts, suivant l'estat qui en sera donné par led. S. Curot, de luy certifié, que les autres frais de voyages occasionnés pour l'affaire en question, dont il sera pareillement dressé un estat par nôtre d. subdélégué, et par nous arrêté.

“Faisons très expresses inhibitions et deffenses aux habitans tant dud. Cap St-Ignace, du fief de Gamache, que de lad. isle aux Grues, de faire ou faire à l'avenir aucuns enterremens dans le cimetièrre dud. fief de Gamache,

leur ordonnons de les faire faire avec les cérémonies ordinaires dans celui du Cap St-Ignace, auquel lieu on célèbre le service divin, à peine contre les contrevenans de punition corporelle ; et sera nôtre présente ordonnance lue et publiée par trois dimanches consecutifs, aud. Cap St-Ignace, issue de grande messe paroissiale, par le S. Caron, Capne. de milice dud. Cap, auquel nous enjoignons de le faire, ou par celui qui sera par luy commis, afin que lesd. habitans tant dud. lieu, que de Gamache et isle aux Grues n'en puissent prétendre cause d'ignorance.

“Mandons aud. S. Caron, Capne. de tenir exactement la main à l'exécution de notre d. ordonnance, et de nous avertir des contraventions qui pouroient y estre faites, à peine d'en repondre” (1).

L'ordonnance de l'intendant Bigot fit cesser les inhumations dans le cimetièrre du fief Gamache mais les malheureuses difficultés au sujet du site de l'église du Cap Saint-Ignace se perpétuèrent encore une vingtaine d'années.

P.-G. R.

UNE CHANSON DE NOS GRAND'MERÈS

Le *Bulletin des Recherches Historiques* donnait en sa livraison d'avril dernier une chanson au titre ci-haut. Le dernier vers du refrain allait comme suit :

Ah ! laissez-moi planter mes pois !

Ce vers est évidemment une variation de l'original. Un ami, M. J.-Eug. Larose, qui connaît une quantité prodigieuse de ces vieux chants canadiens, me faisait remarquer que d'abord on ne *plante* pas des pois, mais qu'on les *plâtre*, et d'après lui, il faudrait dire comme il l'a entendu chanter :

Ah ! laissez-moi plâtrer mes pois !

Il nous semble aussi avoir ouï cette chanson, avec un couplet commençant :

Nicolas, demain ma fête
Viendras-tu m'tirer l'cordon.....

Peut-on compléter cette partie ?

REGIS ROY

(1) Ordonnances des Intendants, cahier 36.

LES GARDES-MAGASINS DE MONTREAL

Le plus ancien ou le premier garde-magasin de Montréal est certainement le fameux Charles Le Moynes

D'après les auteurs de l'histoire de Longueuil c'est en 1651 que le valeureux interprète de Ville-Marie fut "promu à la place de garde-magasin" par M. de Maisonneuve" (1).

Combien de temps occupa-t-il cette charge, nous n'en savons rien. Sans aucun doute il n'était qu'à l'emploi des seigneurs de Montréal, puisqu'il devait sa nomination au gouverneur.

Migeon de Branssat qui apparaît ensuite dans cette charge au recensement de 1666, devait-il lui aussi sa charge aux seigneurs ? On n'a pas lieu d'en douter (2).

Après lui, cependant, il semble y avoir eu un garde-magasin du roi, mais nous n'avons pu savoir qui il était.

En 1686, ce garde-magasin fut remplacé par Louis Tantouin de La Touche. Celui-ci fut nommé par l'intendant de Champigny. On trouvera des notes biographiques sur Louis Tantouin de La Touche, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXI, p. 218.

En 1692, Tantouin de La Touche fut remplacé par Étienne Robert de la Morandière, et c'est le premier garde-magasin de Montréal nommé par le roi. Il servit en cette qualité jusqu'à 1731, où il prit sa retraite sans même recevoir de demi-solde.

Sur Robert de la Morandière on peut consulter la *Famille Robert de la Morandière* de Pierre-Georges Roy, p. 3.

Étienne Robert de la Morandière fut remplacé par son fils, Louis-Joseph-Marie-Robert de la Morandière. Son brevet du roi est en date du 15 mai 1731. Il décéda dans cette charge à Montréal le 19 octobre 1743.

Pour notes biographiques voir la *Famille Robert de la Morandière*, par Pierre-Georges Roy, p. 14.

Le successeur de M. Robert de la Morandière fut Jean-Baptiste Grégoire Martel de Saint-Antoine. Possesseur du titre en 1743, il ne reçut son brevet du roi qu'au mois

(1) Jodoin et Vincent, *Histoire de Longueuil*, p. 12.

(2) Sur Migeon, voir le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1915, pp. 232 et 303 ; 1919, p. 63.

de mars 1744. Martel fut un des amis de l'intendant Bigot. En 1756, sentant que l'orage grondait autour de lui, Martel donnait sa démission comme garde-magasin. Au mois de novembre 1761, ce personnage fut jeté à la Bastille pour ses vols. En même temps que Bigot et ses compères, le 10 décembre 1763, il fut condamné à être admonesté en la chambre, à 6 livres d'aumône et à 100,000 livres de restitution."

Le 1er janvier 1757, l'intendant Bigot donnait une commission de garde-magasin à Montréal, à Jean-Pierre La Barthe, pour remplacer, en attendant le plaisir du Roi, le sieur Martel. Le sieur La Barthe remplit cette charge par intérim, jusqu'en janvier 1759 (1). Lui aussi fut jeté à la Bastille en 1761, mais il fut mis hors de cour.

En février 1759, Nicolas de Fayolle, écrivain de la Marine au Canada depuis 1755, recevait le brevet de garde-magasin à Montréal (2). En 1761, M. de Fayolle, comme ses deux prédécesseurs immédiats, Martel et La Barthe, fut jeté à la Bastille, mais il fut déchargé de l'accusation.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Dans la délibération des marguilliers de Saint-Roch de Québec, à la date du 30 avril 1837, il est dit : "Le marguillier en charge est autorisé à faire faire un autel des parfums à l'usage de l'église." Qu'entendait-on en 1837 par un autel des parfums ?

PTRÉ

Est-il bien vrai que les Espagnols ayant eu vent du premier voyage de Cartier envoyèrent en France dans l'automne de 1535 des espions pour s'informer secrètement du but de la deuxième expédition que préparait le capitaine malouin ? Dans le cas où le roi de France tenterait d'établir une colonie aux Terres-Neuves une flotte espagnole devait la détruire. C'est feu l'abbé Casgrain qui a affirmé ces faits, je crois, vers 1876 ou 1877.

G. A. C.

(1) Le 8 janvier 1759, il était présent, à Notre-Dame, au mariage de François Coiteux avec demoiselle Blau.

(2) Voir Tanguay, vol. IV, p. 18.

LA FAMILLE DE GANNES

(Suite et fin)

XI *Louis-Joseph de Gannes de Falaise*, baptisé à Port-Royal le 29 mars 1704. Tanguay (III, 275) fait marier Louis-Joseph de Gannes, né en 1704, fils de Louis de Gannes et de Marguerite Leneuf, avec Catherine Amable Ménard, née en 1732 et il place le mariage à la date du 4 octobre 1751 à Ste-Anne du Bout-de-l'Île. Celui qui épousa Catherine-Amable Ménard au Bout-de-l'Île le 4 octobre 1751, au lieu de convoler à 47 ans avec un tendron de 19 ans, n'était âgé que de 23 ans, étant né à Longueuil le 26 avril 1728, et il s'appelait Joseph Degane, il appartenait à une famille appelée d'abord DeGame et qui n'a jamais rien eu à voir avec les de Gannes de Falaise. Il était fils de ce François DeGane qui épousa en deuxièmes noces Marie Lamoureux et que nous avons déjà vu que Tanguay avait confondu avec François de Gannes, le lieutenant de roi des Trois-Rivières. Notre Louis-Joseph ne se maria pas, pour la bonne raison qu'il fut religieux de l'ordre des Récollets. Il prit en religion le nom de Bernardin, à l'exemple sans doute de son oncle le R. P. Bernardin Leneuf qui était aussi Récollet. Tonsuré le 16 mars 1726, il reçut l'onction sacerdotale le 24 septembre 1729, des mains de Mgr Dosquet, à Québec. Dans son acte d'ordination, il est dit: Acadiensis. Mgr Têtu, dans son Histoire du Chapitre de Québec (1) note qu'il fut le premier prêtre acadien.

Le R. P. Bernardin, après avoir exercé successivement le ministère aux Trois-Rivières et à Soulanges, fut plusieurs années gardien du Couvent de Québec. En 1754, il était supérieur et curé des Trois-Rivières. Nous savons aussi par un acte de Panet qu'à la date du 18 juin 1761 il était supérieur des Récollets à Montréal. On veut qu'il ait été supérieur à Montréal jusqu'à sa mort, mais rien n'est moins sûr, car la plupart de ses biographes ne se sont trompés que d'un quart de siècle en établissant la date même de son décès. M. l'abbé Allaire, dans son *Dictionnaire du Clergé*, nous apprend en effet que le R. P. Bernardin est mort à Montréal le 8 août

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, XIV, p. 235.

1800, et le R. P. Odoric lui-même, dans les notes qu'il a fournies à Mgr Têtu (1) confirme Allaire. Une heureuse trouvaille nous permet d'établir que c'est là une erreur et je prouve :

Il y a quelque temps, en feuilletant des lettres inédites du chevalier Josué de Lacorne, je tombai sur le passage suivant dans une lettre écrite de Québec à sa soeur, Mme de La-valtrie, et datée précisément du 8 août 1800 :

"Le pieux, le digne frère Bernardin est mort ce matin, à 6 h. 10, dans sa 80e année ; il avait été père-maitre et même supérieur des Récollets de Québec ; c'était un modèle de vertus...."

Du premier coup, il ne paraissait y avoir qu'un point de gagné, savoir que le P. Bernardin était non pas mort à l'Hôtel-Dieu de Montréal, comme on l'avait cru, mais à l'Hôtel-Dieu de Québec, car le chevalier de Lacorne écrivait alors de l'Hôtel-Dieu de Québec où il était malade et touchant à sa fin. Pour le reste, il semblait bien qu'il s'agissait du R. P. Bernardin de Gannes, qui avait été en effet supérieur de Québec et qui, bien que père, pouvait à la rigueur être désigné comme frère, en sa qualité de Frère mineur. Mais, à la réflexion, comment ne lui donnait-on que 80 ans alors que, né en 1704, il devait en avoir 96 ? La différence était un peu trop forte pour ne pas la remarquer. Il y avait de plus ce fait assez singulier qu'à cette date du 8 août 1800, dans le nécrologe de la crypte de Québec publié par le *Bulletin* en 1914, il n'est fait aucune mention du décès du Père Bernardin de Gannes, tandis qu'en cette même année 1800, on y mentionne le décès d'autres religieux, comme le R. P. Casot, Jésuite, et le R. P. de Berey, récollet.

Pour avoir l'explication du mystère, il n'y avait qu'à lire un peu plus avant dans la même lettre du même chevalier de Lacorne qui continue :

"M. Robert, prêtre, s'est, dit-on, endetté pour soutenir son oncle, à qui il avait tant d'obligation. Il l'a bien payé de reconnaissance, on en est dans l'admiration. Il est procureur au séminaire de Québec" (2).

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, XIV, p. 235.

(2) Manuscrits de la Collection Baby.

Ce nom de Robert tombé de la plume du chevalier de Lacorne illumine toute la question. Il y a eu en effet à Québec parmi les Récollets un frère du nom de Bernardin Robert, et c'est ce frère Bernardin qui est mort à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 8 août 1800, non pas le R. P. Bernardin de Gannes. Le R. P. Odoric m'a appris depuis que le frère Bernardin avait été baptisé à Longueuil, sous le nom de Maurice, en 1720. Il était donc, d'après Tanguay (VI, 505), le fils de François Robert dit Lapommeraye et de Marie Lanctôt. Quant au M. Robert, le procureur du séminaire de Québec, dont parle le chevalier de Lacorne, il s'appelait lui-même Antoine Bernardin Robert La Pommeraye, et il était le fils de Pierre Robert, l'un des frères du frère Bernardin qui nous occupe.

Mais si le R. P. Bernardin de Gannes n'est pas mort le 8 août 1800, quand est-il mort ? Il nous semble bien que c'est la liste Noiseux qui, pour une fois, a eu raison en le faisant mourir le 20 décembre 1775.

Avant de quitter le Père Bernardin, citons un troisième cas où il paraît encore être la victime d'une erreur. Parmi les actes de l'état civil qu'il reproduit à l'appui de son travail, l'auteur de la *Famille de Ramezay* (1) en cite un du 6 août 1733 qui est signé par le Père Bernardin de Gannes mais où il s'intitule, dans le corps de l'acte, prêtre chanoine pénitencier de la cathédrale de Québec. Le grand pénitencier, à cette date, était M. Hazeur, et le R. P. Bernardin de Gannes lui-même ne fut jamais chanoine. Il est évident qu'il y a eu dans l'acte tel qu'imprimé une erreur de transcription.

XI *Pierre de Gannes de Falaise*, baptisé à Port-Royal le 18 novembre 1705. Comme son frère fut le premier prêtre régulier acadien, l'on veut qu'il ait été au moins le premier prêtre séculier de la même origine. En effet, après être entré au séminaire de Québec à 12 ans, en octobre 1717, il recevait les ordres mineurs des mains de Mgr Dosquet, à Québec, le 4 mars 1730, passait en France, et, devenu sous-diacre, en 1731, il était ordonné prêtre à Québec, le 21 octobre de la même année. Mgr Têtu lui a consacré, dans son *Histoire du Chapitre de Québec*, des pages piquantes auxquelles je ne

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, XVII, p. 105.

puis que renvoyer le lecteur (1). L'abbé de Gannes fut pendant assez longtemps un des membres influents du chapitre de Québec. Il n'avait encore que deux ans de sacerdoce lorsqu'il reçut sa nomination de chanoine. La correspondance du chanoine Hazeur-Delorme (2) fait voir qu'il dut cet honneur prématuré à l'influence de son parent M. d'Argenson qui dut même un peu forcer la main à Mgr Dosquet. Presque tous les membres de la famille de Gannes ont d'ailleurs dû quelque chose à la protection puissante de d'Argenson. Maint passage de la Correspondance générale nous en fournit la preuve. La parenté pourtant n'était pas des plus proches puisque, pour la retrouver, le chanoine de Gannes, par exemple, devait remonter sept générations. C'est, en effet, le 10 septembre 1482, nous l'avons vu, que Mathurin de Gannes, le sixième aïeul du chanoine, épousa à la Haye-en-Touraine, Jeanne Le Voyer, fille de Pierre, seigneur de Paulmy, ancêtre lui-même des Voyer d'Argenson. Mais il n'en fallait pas davantage sous l'ancien régime pour réclamer la protection d'un haut personnage et même pour l'obtenir.

En octobre 1742, le chanoine de Gannes passa en France pour cause de santé, et il ne revint plus. Ayant été nommé vers 1750 doyen de la collégiale de Saint-Sauveur, à Metz, il ne démissionna cependant qu'en 1770 comme chanoine de Québec. C'est à Metz qu'il mourut, le 2 août 1774.

De même qu'il a fait convoler le Père Bernardin de Gannes sous le nom de Louis-Joseph, Tanguay, par une erreur semblable de son *Dictionnaire*, donne une épouse à son frère, le chanoine Pierre de Gannes. D'après lui, en effet, Pierre de Gannes, baptisé en 1705 et fils de Louis de Gannes, aurait épousé, comme son frère Charles-Thomas, une demoiselle Coulon de Villiers et aurait même eu de ce mariage une enfant du nom de Marie-Anne inhumée à la Pointe-du-Lac le 27 septembre 1750 (3). Il n'y a eu qu'une des filles de Nicolas-Antoine Coulon de Villiers qui ait épousé un de Gannes et c'est Angélique, femme du chevalier de Falaise. La petite Marie-Anne qui a été inhumée à la Pointe-du-Lac le 27 septembre 1750 est sans aucun doute la même que Mar-

(1) Le *Bulletin* a aussi publié de lui quelques lettres en janvier 1914.

(2) *Bulletin des Recherches Historiques*, XIV, p. 169.

(3) *Dictionnaire généalogique*, IV, 275.

guerite-Anne, fille du chevalier de Falaise que Tanguay fait inhumer aux Trois-Rivières, le 29 septembre 1750. Il peut y avoir eu, comme cela arrivait quelquefois, un double acte de sépulture, l'un à la Pointe-du-Lac, le 27 septembre, et le second, 2 jours plus tard, aux Trois-Rivières, lieu de résidence des parents. Quant à l'acte de sépulture de la Pointe-du-Lac qui appelle le père Pierre au lieu de Charles et la mère Marguerite au lieu d'Angélique, il n'a rien qui nous surprenne, car nous en avons vu d'autres.

XI *Simon de Gannes de la Chancellerie*, baptisé à Port-Royal le 2 novembre 1707. Nous ne savons de lui que ce que nous en apprend l'enquête instituée à Québec en 1739 pour établir la légitimité de sa filiation, enquête demandée par le chanoine Pierre de Gannes. En ce temps-là, les registres de Port-Royal passaient pour perdus depuis 1710 et il fallait recourir à des témoins pour suppléer aux actes de l'état civil. Simon de la Chancellerie demeurait à la Grenade en même temps que son frère Louis-Joseph, comme nous l'avons vu plus haut. On dit que sa postérité y subsiste encore aujourd'hui.

XI *Charles-Thomas de Gannes de Falaise*, le plus jeune fils de Louis de Gannes et de Marguerite Leneuf, naquit le 11 novembre 1710 et fut ondoyé le lendemain à bord de la frégate la *Dépêche*, alors que ses parents traversaient en France après la prise de Port-Royal par les Anglais. Les cérémonies du baptême lui furent suppléées après l'arrivée du navire à Saint-Nazaire le 5 décembre 1710. Il eut pour parrain Alexandre Leneuf de Beaubassin et pour marraine Anne de Goutins.

Enseigne en second en 1733, il fut promu enseigne en pied en 1738 et lieutenant en avril 1744. En 1753, il était en garnison à Louisbourg, lieutenant dans l'une des deux compagnies du Canada qui avaient été envoyées à l'île Royale. Nous le retrouvons en 1757 faisant les fonctions de major au fort Saint-Frédéric. Le 1er janvier 1759, il était fait capitaine à la place de Lacorne l'ainé qui prenait sa retraite.

Sur l'état des grâces demandées par le marquis de Vaudreuil au ministre Berryer, le 7 janvier 1761, le chevalier de Falaise est proposé pour la croix de Saint-Louis, avec l'apostille suivante :

“De Falaize.—Officier de 1733 ; homme de mauvaise santé et qui fait tout ce qu’il peut. La date de ses services et sa bonne volonté ne méritent pas de le laisser dans l’oubli.”

M. de Falaise n’obtint pas la faveur espérée, mais n’en décida pas moins de rester dans le service. En octobre 1761, il passait en France sur le vaisseau *la Jeanne* et il n’en devait plus revenir. Sa famille, qu’il laissait derrière lui, ne semble pas l’avoir beaucoup occupé. C’est ce qu’atteste du moins l’avis suivant inséré dans la *Gazette de Québec* du 16 février 1767 : “Dlle Angélique Villiers, épouse de M. Charles de Gannes, chevalier de la Falaise, avertit le public que, pour son avantage et celui de ses enfants, elle a renoncé par un acte public à la communauté d’entre elle et son époux de présent en France et dans le dessein d’y rester.”

D’après l’état de la noblesse canadienne dressé par Carleton en 1767, il résidait à Tours à cette époque. Le 13 mars 1769, le ministre de la marine écrivait au marquis de Paulmy qu’il ne pouvait nommer capitaine en la légion de l’Île de France, le chevalier de Gannes Falaise, capitaine ci-devant du Canada, car ce serait faire injure aux lieutenants que d’y admettre des capitaines pris hors corps.” Nous ignorons ce qu’il advint de lui par la suite. Dans l’acte de décès de sa veuve, en 1810, il est cependant dit chevalier de Saint-Louis.

Le chevalier de Falaise avait épousé aux Trois-Rivières, le 23 octobre 1749, une des soeurs de Jumonville, Angélique Coulon de Villiers, fille de Nicolas-Antoine et d’Angélique Jarret de Verchères, qui mourut âgée de 84 ans, le 8 février 1810, à Chambly, chez son gendre, René Boileau.

Tanguay ne donne à Charles-Thomas de Gannes Falaise que 5 enfants, tous nés dans la région des Trois-Rivières et morts en bas âge : Marguerite-Anne, 1750-1750 ; Marguerite-Angélique, 1751-1756 ; Charlotte, 1752-1756 ; Gabrielle, 1756-1756, et Marie-Antoinette, 1758-1758.

Nous avons vu cependant qu’en 1767, dans l’avis que publia la *Gazette de Québec*, Mme de Falaise parle de ses enfants. Le rapport de Carleton de 1767 précise d’ailleurs 2 enfants. Et ces deux enfants sont :

1^o.—Marie-Josephte-Antoinette, qui épousa aux Trois-Rivières René Boileau et qui mourut à Chambly le 31 mai 1819. D’après son arrière petit-fils, M. G.-A. Drolet, elle

aurait été, à sa mort, âgée de 66 ans. Elle serait donc née en 1753.

Laterrière, dans ses *Mémoires* (p. 87), parle d'une jeune demoiselle de Falaise qu'un capitaine allemand du corps de Brunswick prétendit accaparer, mais à son grand dam, un soir de veillée chez le curé Petrinoulx de la Rivière-du-Loup, vers 1775. Cette jeune demoiselle de Falaise est vraisemblablement celle qui devait devenir Mme Boileau, car elle n'avait en effet que 22 ans en 1775 et demeurait précisément dans la région des Trois-Rivières.

2°.—*André-François*, que M. Drolet, dans le tableau généalogique de la famille de Verchères qu'il a publié à la fin de *Zouaviana*, se contente de désigner : "M. de Gannes, mort garçon."

II BRANCHE DE MONTDIDIER

IX Georges de Gannes, seigneur de Montdidier, Chamslé (ou Chemallé), fils puîné de René de Gannes et de Renée de Ferrou, partagea, avec son frère, la succession de leurs père et mère, le 17 novembre 1645, et fut maintenu dans sa noblesse avec son oncle Annet et son frère Louis, par M. Barentin, le 7 septembre 1667. Il avait épousé :

1°.—Le 8 avril 1645 (Jean Thureau, notaire à Loches) Jeanne de la Haye, fille de Jean, écuyer, seigneur de la Guignaudière, et de Jeanne de la Robertière ;

2°.—Le 4 février 1663, (Dupleix, notaire à Châtellerauld), Suzanne de Marans, fille de feu Jean, Chevalier, seigneur de la Richarderie et de Marguerite de la Vergne ;

3°.—Claude de Quinemont qui, devenue veuve, se maria à St-Pierre-de-Maillé (Vienne) le 14 juin 1677, à Philippe de Fricon, écuyer, seigneur de Chenat.

Enfants du 1er lit :

1°.—Jeanne, née le 11 août 1648 ;

2°.—Louis, écuyer, seigneur du Grand Chemallé, né le 27 juin 1650. Il fit un accord, ainsi que son frère et ses soeurs, avec leur père, le 17 septembre 1668, devant Haunat, notaire à Loches, par lequel celui-ci leur cèda la succession de leur mère défunte. Il partagea ensuite, avec son frère et ses soeurs, la succession de leur père, le 1er juillet 1704, devant le même notaire et épousa Marthe-Anne Dumont, dont

il eut Marie-Françoise, mariée en 1725 à Joachim de Montléon, chevalier, seigneur de la Roche-Amenon. D'après une note des Archives de Indre-et-Loire (E, 227), il semblerait qu'il s'est marié en deuxièmes noces avec Éliette de Matharel qui, devenue veuve, transigeait vers 1700, avec Michel de Gast et Catherine de Gannes. Nous ne connaissons pas le degré de parenté de cette Catherine.

3°.—Claudine, née le 23 novembre 1651 ;

4°.—Marguerite, née le 18 janvier 1653, mariée à Courcay, le 7 février 1681, à Pierre de Quinemont, écuyer, seigneur du Puy-Nivers.

5°.—Louise, née le 20 mars 1654 ;

6°.—Georges, qui suit ;

7°.—Jeanne, née le 17 février 1658 ;

8°.—Catherine, née le 18 mars 1659 ;

9°.—Joseph, né le 24 mai 1660.

Les six premiers sont nés à Montdidier et les trois derniers à Courcay.

Du deuxième lit :

10°.—Georges, baptisé le 29 octobre 1663.

Du troisième lit :

11°.—Claude, baptisée le 1er juin 1666, mariée à René Duriveau, chevalier, le 26 juillet 1684 ;

12°.—Louis, baptisé le 23 juillet 1667 ;

13°.—Benjamin-Charles, baptisé le 21 juin 1668 ;

14°.—Catherine, baptisée le 17 sept. 1671 (Nouveau d'Hozier, 1, 8, doss. 3284).

X *Georges de Gannes*, Ecr, seigneur de Montdidier, Chemallé, en partie, capitaine d'infanterie. Fut baptisé à Vellèches, le 19 juin 1656, et se maria deux fois.

1°. le 18 mai 1680 à St-Venant de Doulus ou Dolus (Indre-et-Loire) à Marie Chauveau ;

2°. dans la même paroisse, le 5 février 1704, à Catherine Durand, fille de feu Jean, chirurgien, et de Marie Hegron. Il fut inhumé à St-Venant de Dolus le 15 août 1713.

De son deuxième mariage, nous lui connaissons au moins deux enfants :

1°.—Georges, qui suit ;

2°.—Jean-Baptiste, qui suit, après son aîné.

XI *Georges de Gannes*, écuyer de Chemallé, fut baptisé à Dolus, le 10 mai 1705. En 1732, il passa au Canada où il avait déjà un oncle et plusieurs cousins. C'est de lui que veut parler le ministre lorsque, le 22 avril 1732, il écrit à M. de Gannes, alors major à Montréal : "Il passe sur le *Rubis* un de vos parents que M. d'Argenson envoie au Canada" (1).

Après avoir servi plusieurs années en qualité de cadet, il obtint enfin, le 26 avril 1736, une expectative d'enseigne en second dont la promesse fut en effet remplie le 17 mai de l'année suivante. Enseigne en pied le 27 avril 1741, nous le rencontrons détaché au fort St-Frédéric en 1746 et en 1749. Dans ses propositions de remplacement pour 1749 (10 octobre), M. de la Jonquière suggère ce qui suit à propos du sieur de Gannes l'aîné : "Si on accorde ce que M. de la Galissonnière a proposé, savoir que le sieur d'Aillebout de Boulassery aille à l'île Royale pour capitaine et que le sieur des Musseaux soit lieutenant à sa place, c'est une lieutenance de plus qui doit être donnée au sieur de Gannes, l'aîné, sinon on peut donner au Sr de Gannes l'aide-majorité des Trois-Rivières, cet aide-major étant nécessaire, non seulement pour les troupes, mais pour aller dans toutes les dépendances du gouvernement des Trois-Rivières faire la visite des milices et les exercer, ce que le Sr Coulon ne saurait faire étant estropié d'un bras" (2).

M. de Gannes resta enseigne en pied, mais fut nommé aide-major. Il ne paraît pas avoir été fait lieutenant dans aucune des promotions subséquentes, mais le 15 mars 1755, étant toujours aide-major aux Trois-Rivières, il obtenait le rang de capitaine d'infanterie. Après la conquête, il repassa en France, et se retira à Loches où il mourut vers la fin de 1775.

Il avait épousé à Montréal, le 24 mai 1751, Marie-Françoise de Couagne, fille de feu J.-B. Couagne, capitaine-ingénieur de l'île Royale, et de feu Marguerite de Gannes de Falaise, qui vivait encore à Loches en 1797. Nous lui connaissons cinq enfants :

(1) Correspondance générale, Série B, vol. 57, fol. 648.

(2) Correspondance générale D2 48, fol. 114.

1°.—Marie-Françoise, baptisée le 27 et inhumée le 29 février 1752, aux Trois-Rivières ;

2°.—Georges-Nicolas, baptisé le 23 mars et inhumé le 10 septembre 1753 aux Trois-Rivières ;

3°.—Charlotte-Françoise, baptisée le 20 octobre 1755 aux Trois-Rivières. En 1791, elle était encore fille, résidait à Loches avec sa mère et touchait une pension de 200 livres ;

4°.—Antoinette-Charlotte, baptisée le 12 octobre 1757, aux Trois-Rivières ;

5°.—Georges, baptisé le 26 octobre 1759 aux Trois-Rivières. Il fut reçu au Collège militaire de la Flèche, sur preuves devant d'Hozier, le 1er mars 1770. Nous croyons qu'il est le même Sr de Gannes qui, lieutenant au régiment de la Martinique, fut tué dans cette île à la journée du 25 septembre 1795, contre les rebelles du gouvernement.

Il semble s'être marié à une demoiselle Galicher. Mlle de Lacorne, parlant de la famille Galicher, de Loches, écrivait en 1814 : "La seconde des filles est mourante depuis trois ans; elle a tout l'esprit de Mme de Gannes dont elle porte le nom (1). J'en conclus qu'une demoiselle Galicher a épousé un fils de Mme de Gannes et il ne semble pas y en avoir eu d'autres que Georges, l'élève de la Flèche.

XI *Jean-Baptiste de Gannes*, fils de Georges de Gannes, capitaine, et de Catherine Durand, naquit vers 1711, à Dolus, en Touraine. En 1737, il vint rejoindre son frère qui servait déjà en Canada et entra dans les troupes de la marine en qualité de cadet. Il prit part à l'expédition contre les Chicachas dirigée par M. de Longueuil en 1739 et y fut même blessé. Enseigne en second en 1741, il fut fait enseigne en pied en 1745, et lieutenant le 1er mai 1749.

Le chevalier de Gannes mourut au commencement de juillet 1756, des blessures reçues au cours d'un engagement dans la région de Chouaguen. Le fait est rapporté comme suit par un M. Coquard dans une lettre écrite peu après :

"Au commencement de juillet, M. de Villiers, capitaine canadien, étant avec un détachement de 900 hommes en embuscade dans la rivière Chouaguen, nos sauvages firent trop tôt leur décharge. Le convoi était de 1500 hommes; nous les

(1) Manuscrits de la collection Baby.

avons défaits, 800 tués, pris ou brûlés. L'action dura six heures.... Nous avons perdu 10 hommes dont est le chevalier de Gannes mort de ses blessures" (1).

Le chevalier de Gannes semble avoir été tué par une balle française, d'après ce qu'en écrit M. de Villiers lui-même dans le Journal de son expédition : "Quand je fus revenu à nos paquets, je fus surpris de trouver M. de Gannes blessé et autres Français qui s'étaient tirés d'un bord à l'autre de la rivière, un quart de lieue plus bas d'où j'avais traversé" (2).

A propos de ce même engagement, l'auteur du Journal du marquis de Montcalm écrit : "Nous y perdîmes M. de Gannes, aide-major des Trois-Rivières." C'est une erreur assez étrange de la part d'un contemporain. Nous avons déjà vu que l'aide-major des Trois-Rivières était Georges et non pas Jean-Baptiste de Gannes.

Le chevalier de Gannes avait 33 ans lorsqu'il épousa, à Montréal, le 7 novembre 1744, Thérèse Bouat, veuve de Louis Poulain de Courval et fille de feu François-Marie Bouat et de Madeleine Dumont. Mme de Gannes, après avoir reçu une pension en 1758, en considération des services de son mari, persista dans son veuvage près de 30 ans, mais elle finit par succomber aux charmes séducteurs de Valentin Jautard, le rédacteur du *Journal* de Fleury-Mesplet et, à l'âge déjà vénérable de 72 ans, elle convolaît avec lui en troisièmes noces, le 25 août 1783. La cérémonie eut lieu à dix heures du soir, dans l'église des Pères Récollets. Mme de Gannes était veuve pour la troisième fois lorsqu'elle mourut âgée de 90 ans, le 3 juillet 1801, chez les Soeurs Grises de Montréal.

AEGIDIUS FAUTEUX

QUESTION

Un de mes amis possède un piano fort ancien qui porte l'inscription suivante, en lettres dorées : Bondes, fabricant de pianos, Québec. A quelle époque vivait ce fabricant et qu'en sait-on ?

(1) *Collection de Manuscrits*, IV, 37.

(2) *Collection des Manuscrits de Lévis — Relations et Journaux*, p. 69.

JOHN BRUYÈRES

D'origine française, John Des Bruyères, (de son vrai nom, qu'il raccourcit plus tard en supprimant l'article) appartenait à une famille noble qui avait dû émigrer de France après la révocation de l'Édit de Nantes (1685). Cette famille a fourni plusieurs sujets distingués ; on connaît entre autres, un comte de Bruyères, marin français (1734-1821), qui se distingua dans la guerre d'Amérique sous d'Estaing et le bailli de Suffren ; il était grand croix de Saint-Louis. Le baron de Bruyères, général français, mourut à Madrid, le 3 décembre 1808, en essayant de supprimer une émeute.

Entré dans l'armée anglaise en qualité d'enseigne au 35^e régiment d'infanterie, le 27 juillet 1759, John Bruyères prit part au siège de Québec. Le 15 septembre, c'est-à-dire le surlendemain de la bataille des Plaines d'Abraham, M. Bruyères était nommé "Secrétaire, auquel tous les prisonniers et les papiers pris à l'ennemi seraient confiés."

Le 19 mai 1760, il écrivait au général Townshend (dont il semble avoir été le protégé), une lettre datée de Québec, dans laquelle il racontait ce qui s'était passé de plus remarquable à Québec depuis quelque temps, décrivait minutieusement le combat de Sainte-Foy ainsi que le siège de Québec par Lévis, dont la levée fut déterminée par l'arrivée de la flotte anglaise.

John Bruyères accompagna ensuite les troupes qui montaient à Montréal. Après la capitulation de cette ville, Amherst organisa un gouvernement temporaire pour tout le pays et nomma un gouverneur pour chacun des trois districts de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Le colonel Ralph Burton fut placé aux Trois-Rivières et il retint les services du jeune Bruyères comme secrétaire, à cause, sans doute, de sa connaissance de la langue française. Il agit en cette qualité, du mois d'octobre 1760 au 19 mai 1762, lorsqu'il fut appelé à remplir les mêmes fonctions auprès du colonel Frédéric Haldimand qui remplaçait temporairement Burton aux Trois-Rivières. M. Bruyères reprit ses fonctions auprès de Burton lorsque ce dernier revint de la Havane, en mars 1763, et accompagna son chef à Montréal

lorsque celui-ci devint gouverneur de cette ville, le 29 octobre suivant. La dernière proclamation signée à Montréal par Burton et Bruyères est du 1er août 1764, terme du *règne militaire* en cette ville.

M. Bruyères épousa Catherine Pommereau, fille de François Pommereau et de Françoise Boucher de Boucherville remariée en secondes noces avec Joseph-Michel Le Gardeur de Croisille, sieur de Montesson. Par son mariage, M. Bruyères devint propriétaire d'une partie du fief de Bécancour, et il en acquit une autre partie de sa belle-soeur, Reine Pommereau, veuve de John Gough : le tout formant une moitié de la seigneurie.

Le 26 juillet 1771, il demandait à l'honorable Hector-Théophilus Cramahé, une concession en seigneurie, de deux lieues et quart de front sur trois de profondeur, en arrière de la seigneurie de Bécancour et en augmentation d'icelle.

M. Bruyères était en Angieterre en 1784. *La Gazette de Québec* annonce son retour le 26 mai 1785. Le 13 septembre 1784, en son absence à Londres, le notaire Badeaux, des Trois-Rivières, renouvelait auprès de Haldimand, la demande de son client pour une augmentation de la seigneurie de Bécancour. Cette requête ne paraît pas avoir été accordée.

John Bruyères avait acquis de M. Pierre Mézières, le 11 août 1764, une propriété voisine de celle de M. de Vaudreuil, à Montréal. Cette maison fut détruite par un incendie qui ravagea près d'une centaine de maisons dans cette partie de la ville dans la nuit du 11 au 12 avril 1768.

Nous ne connaissons pas la date de la mort de John Bruyères, mais il est décédé avant janvier 1787, comme on peut le voir dans une pétition de Ralph-Henry Bruyères, son fils, en date du 18 janvier 1787.

Ralph-Henry devint lieutenant-colonel des Ingénieurs Royaux et il était commandant de ce corps au pays lors de sa mort, le 15 mai 1814.

Il avait épousé Jeanne Dunbar, fille du capitaine William Dunbar, du 86e régiment d'infanterie anglaise, établi au pays. Il eut une fille, Anne-Françoise, qui épousa, le 10 janvier 1820, l'honorable Toussaint Pothier.

FRANCIS-J. AUDET

LA FAMILLE MIGNIER OU MAGNAN

Jacques Mignier, comme son contrat de mariage l'indique, venait de la paroisse de Saint-Pierre-de-Collonges-les-Royaux. Cette paroisse est aujourd'hui connue sous le nom de Saint-Pierre-le-Vieux. Elle se trouvait, au seizième siècle, dans le Bas-Poitou et formait partie de l'ancien diocèse de Maillezais, maintenant La Rochelle.

En quelle année Jacques Mignier arriva-t-il au pays ? Il est assez difficile de l'établir d'une manière certaine. Son nom apparaît pour la première fois dans le recensement de 1667. Benjamin Sulte note ainsi sa présence dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, près Québec : "Jacques Mignier, 27 ans, 4 arpents en valeur."

Il faut supposer que Mignier arriva à Québec vers 1665, mais trop tard pour figurer dans le premier recensement de la Nouvelle-France, qui eut lieu en 1666. Il dût se mettre immédiatement à la besogne et attaquer courageusement la forêt pour mettre en valeur les quatre arpents dont il est fait mention dans le recensement de 1667. Il n'avait pas alors de résidence. Il est raisonnable de supposer qu'il commença à construire sa maison dès l'année suivante, pour la terminer en 1669, époque de son mariage.

Dans quelle partie de la paroisse de Charlesbourg Jacques Mignier s'établit-il ? Il semble bien établi que ce fut à Bourg-Royal. Son contrat de mariage le dit clairement, et le plan de M. de Catalogne, commencé en 1685 et terminé en 1709, le confirme, car son nom s'y trouve inscrit dans la partie sud-ouest.

Le mariage de Jacques Mignier et de Ambroise Doigt eut lieu à Québec le 14 octobre 1660. La paroisse de Charlesbourg n'avait pas encore de curé résidant.

Les nouveaux mariés se mirent courageusement à l'oeuvre. Jacques Mignier continua de défricher et d'améliorer sa terre. Puis, bientôt, des enfants vinrent égayer le foyer.

Le recensement de 1681 nous montre Jacques Mignier dans la concession de Bourg-Royal. Il a 44 ans, et sa femme, Ambroise Doigt, en a 40 ; leurs enfants sont Anne, 10 ans ; Germain, 8 ans ; Madeleine, 5 ans, et Jacques, 3 ans.

Pour toute richesse, il a un fusil, quatre bêtes à cornes et douze arpents en valeur.

Jacques Mignier semble avoir eu une certaine notoriété dans la paroisse de Charlesbourg. On le trouve marguillier en 1693.

Voici la liste des enfants de Jacques Mignier et d'Ambroise Doigt :

Marguerite Mignier, baptisée à Québec le 22 juillet 1670 ; sépulture à Québec le 31 du même mois.

Jacques Meignay, baptisé à Québec le 2 mai 1671.

Anne Migné, baptisée à Québec le 17 mars 1672 ; mariée, à Charlesbourg, le 17 octobre 1689, à Pierre Chalifour.

Germain Maignen, baptisé à Québec le 27 juin 1674 ; marié à Charlesbourg, le 9 janvier 1702, à Marie D'Héry (Déry).

Marie-Madeleine Magnier, baptisée à Québec le 18 novembre 1676 ; mariée à Charlesbourg, le 19 avril 1694, à Jean Marcoux.

Anne Migné, baptisée à Québec le 26 mai 1679 ; sépulture à Charlesbourg le 9 décembre 1687.

Marie Migné, baptisée à Québec le 4 mars 1681 ; mariée à Charlesbourg, le 2 novembre 1690, à Nicolas Bélanger.

Jacques Magnan, baptisé à Charlesbourg le 5 janvier 1694 ; sépulture à Charlesbourg le 23 novembre 1694.

Comme on le constate par la liste des enfants de Jacques Mignier, la variation de l'orthographe des noms a été très fréquente. A quoi est due cette altération ? Probablement à la mauvaise prononciation des témoins qui se présentaient devant le curé pour les baptêmes et les mariages. Il faut bien croire aussi que les missionnaires écrivaient les noms au son, c'est-à-dire tels qu'on les prononçait. C'est de cette façon que le nom de Jacques Mignier a été écrit de façon si différente à la naissance de chacun de ses enfants, puis, plus tard, à leur mariage, comme on le constate par les registres de la paroisse de Notre-Dame de Québec et de Charlesbourg. De 1670 à 1800 nous relevons dix épellations différentes de ce nom : Mignier, Meignay, Migné, Maignan, Meignian, Magnier, Mignay, Magnian, Magnant et finalement Magnan.

D'ailleurs, ce fait d'un nom dont l'orthographe varie suivant les individus ou les registres, ne doit étonner personne. Tous ceux qui ont eu à chercher dans les registres de paroisses ou à s'occuper de généalogie, ont constaté plus d'une fois des variations d'orthographe parfois étonnantes. En 1884, M. Benjamin Sulte consacrait tout un article, dans les *Nouvelles Soirées Canadiennes*, pour faire remarquer quatorze formes d'orthographe appliquées au nom de la Vérendrye.

Dans son livre sur la famille Décarie, M. E.-Z. Massicotte signale une dizaine de manières d'orthographier ce nom et il remarque avec raison que "de tout cela il faut conclure que le souci de l'orthographe n'a jamais troublé le sommeil de nos ancêtres" (Notes extraites d'un récent ouvrage de M. Hormisdas Magnan intitulé : *La famille Magnan établie à Charlesbourg en 1665—Quelques notes sur la famille Magnan établie à Saint-Cuthbert en 1775, puis à Sainte-Ursule en 1852*).

QUESTIONS

Sir Robert Falconer, président de l'université de Toronto, a donné des conférences sur l'histoire du Canada à Oxford, il y a quelques mois. D'après un journal de Québec, sir Robert Falconer aurait rappelé dans une de ces conférences le projet de Carleton, plus tard lord Dorchester, d'entourer les treize états américains primitifs d'une chaîne de noyaux canadiens-français. "Cette politique, dans l'esprit de son auteur, était capable de garder la colonie à la Grande-Bretagne, en opposant à la mentalité américaine en passe de s'infiltrer partout, la solide digue canadienne-française." Où et quand Carleton a-t-il formulé ce projet ?

CUR

Qui me donnera des renseignements sur le docteur De Bonne qui, après avoir été gradué en Europe, fut médecin de l'Hôtel-Dieu de Montréal et engagé par le gouvernement pour traiter les patients atteints du mal dit de la Malbaie ?

M. D.

L'HONORABLE GABRIEL ROY

La vie de ce fils de jardinier qui atteint la fortune et s'élève au Conseil législatif offre quelques traits qui ne manquent pas de relief. Nous résumons ici les notes abondantes que l'on peut cueillir dans les archives sur ce Montréalais d'antan.

Son père, Guillaume Roy, originaire de Maguy, diocèse de Bayeux, en Normandie, épousa à Montréal, le 5 novembre 1764, Marie-Anne Blais, dite Saint-Martin. De ce mariage, naquirent neuf enfants.

Le colon Roy cultivait un lopin de terre qui aujourd'hui se trouve en plein quartier Saint-Laurent. Il avait pour voisin Étienne Dumeyniou, marchand français qui avait marié une Canadienne, Marie-Louise Claveau, et qui fit des affaires assez volumineuses en société avec John McKindlay.

Tout près de ces gens, vivait M. Jean Sabrevois de Bleury, marié en secondes noces avec une demoiselle Claveau, soeur de Mme Dumeyniou.

M. de Bleury étant décédé en 1784 et sa femme en 1785, Mlle Rosalie de Bleury, leur fille unique fut recueillie par sa tante.

En 1798, le sieur Dumeyniou s'éteignit et sa veuve ainsi que demoiselle de Bleury restèrent seules pour diriger l'exploitation de leurs propriétés. Comme elles étaient embarrassées, Gabriel Roy, fils de Guillaume, offrit son aide. Intelligent, actif, intéressé, il devint indispensable.

Aussi, le 5 avril 1799, Mme Dumeyniou, faisait don "à son voisin qui lui rend service" de la jouissance de huit arpents de terre, tenant aux propriétés de MM. Frobisher, Durocher, Dubreuil et Roy puis, quatre jours après, elle lui accordait sa main.

Les époux n'étaient pas tout à fait du même âge. La femme dépassait la cinquantaine et le mari avait à peine 29 ans. Cependant le hasard voulut accentuer l'anomalie car par distraction, l'officiant rajeunit le marié de sept ans (1).

Par son mariage, Gabriel Roy devenait administrateur des biens de sa femme et de ceux de sa nièce. Et ils étaient

(1) Relevons un passage de l'acte : Gabriel Roy, âgé de 22 ans, homme d'affaires de Mme Dumeyniou, et Louise Claveau, âgée de 53 ans, veuve. . . .

tous passés à son nom lorsque sa femme mourut le 3 novembre 1810, âgée de 64 ans.

L'année suivante, le sieur Roy fait son testament. Il donne ses biens à ses frères, soeurs, neveux et nièces, assure l'existence de Mlle de Bleury, qui ne l'a pas abandonné, puis le 25 novembre 1811, il convole. Cette fois, il choisit une femme encore mineure, et fille de Phinéas Bagg, hôtelier.

Dès lors, il va habiter Saint-Laurent où il est élu commissaire d'école le 26 novembre 1829. Le 16 juin 1830, il est nommé commissaire pour l'amélioration des chemins reliant Saint-Laurent au Sault-au-Récollet. Le 4 juillet 1831, on le charge de l'amélioration de la route entre la Côte des Neiges et Saint-Laurent. Le 28 juillet 1837, il est devenu magistrat (1).

Durant les troubles de 1837-38, il paraît être resté neutre.

Grand propriétaire, personnage en vue, il décide de se porter candidat aux élections de mars-avril 1841, les premières sous l'Acte d'Union. Son adversaire, Alexandre-Maurice De Lisle, ancien greffier de la paix à Montréal, qui était soutenu par lord Sydenham, trouva moyen d'éliminer le sieur Roy. Lui avait-on fait des promesses ? En tout cas, Gabriel Roy se retira de la lutte et, le 14 juin suivant, il était nommé conseiller législatif. Il conserva ce poste jusqu'à son décès survenu le 17 décembre 1848.

Il était alors âgé de 78 ans. A ses funérailles nombre de personnes marquantes assistèrent et dans le registre de Saint-Laurent on relève les signatures de l'honorable A.-N. Morin, de Jacques Viger et des abbés Bardey, Aubry, Crevier, Saint-Pierre, Vinet, Duranceau et Saint-Germain.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Quelle est l'origine du nom *Chacora* ou *Chacaura* donné à une petite rivière qui se jette dans la rivière du Loup à Louiseville ?

La localité avant l'érection de la paroisse paraît aussi avoir été désignée sous le nom de Chacaura. R. A.

(1) Renseignements fournis par M. F.-J. Audet.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR MGR CYPRIEN
TANGUAY

Dictionnaire généalogique des familles canadiennes, depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Premier volume, depuis 1608 jusqu'à 1700. Province de Québec, Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur—1871. 623 pp. in-8.

Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Deuxième volume. Montréal (Canada), Eusèbe Senécal & fils, imprimeurs-éditeurs—1886. 622 pp. in-8.

Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Troisième volume. Montréal (Canada) Eusèbe Senécal & fils, imprimeurs-éditeurs—1887. 607 pp. in-8.

Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Quatrième volume, Montréal (Canada), Eusèbe Senécal & fils, imprimeurs-éditeurs—1887. 608 pp. in-8.

Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Cinquième volume. Montréal (Canada), Eusèbe Senécal & fils, imprimeurs-éditeurs—1888. 608 pp. in-8.

Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Sixième volume. Montréal (Canada), Eusèbe Senécal & fils, imprimeurs-éditeurs—1889. 608 pp. in-8.

Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Septième volume. Montréal (Canada), Eusèbe Senécal & fils, imprimeurs-éditeurs—1890. 688 pp. in-8.

Répertoire du clergé canadien par ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Québec, C. Darveau, imprimeur-éditeur, no 8, rue de la Montagne—1868. 321—XXIX pp. in-8.

Registres de l'état des personnes. Conférence. Ottawa—1878. 19 pp. in-16.

Monseigneur de Lauberivière, cinquième évêque de Québec, 1739-1740, documents annotés. Montréal, librairie Saint-Joseph, Cadieux & Derome—1885. 159 pp. in-12.

A travers les registres, notes recueillies. Montréal, librairie Saint-Joseph, Cadieux & Derome—1886. 276 pp. in-8.

Répertoire général du clergé canadien par ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Montréal, Éusèbe Senécal & fils, imprimeurs-éditeurs, no 20, rue Saint-Vincent—1893. 526 pp. in-8.

Le collège de Rimouski. Qui l'a fondé ? S. l. n. d. 40 pp. in-8 (1).

P.-G. R.

GABRIEL MATURIN

Irlandais de naissance, il appartenait à une famille protestante française expatriée lors de la révocation de l'Édit de Nantes.

Gabriel Maturin entra dans l'armée anglaise en qualité de lieutenant au 35^e régiment d'infanterie, le 12 avril 1756 ; prit part à l'expédition contre Louisbourg, puis au siège de Québec et il y fut blessé à la bataille des Plaines, le 13 septembre. Il n'en accompagna pas moins son régiment à Montréal, et, le 22 septembre 1760, il devenait le secrétaire du brigadier-général Thomas Gage, gouverneur de cette ville. Il occupa ce poste jusqu'en octobre 1763, lorsqu'il suivit Gage nommé au commandement des troupes à New-York. Il remplissait encore cette charge en décembre 1766, quoiqu'il eut été promu capitaine au 35^e le 9 octobre 1764. Le 17 juin 1767, M. Maturin était transféré au 31^e régiment. On le retrouve à Montréal en 1773, occupé au transport des provisions de l'armée et, en mai de l'année suivante, il est *assistant député* quartier-maître général à Montréal. Le 21 juillet suivant, il est à Salem, Mass., avec le titre de secrétaire du commandant en chef.

Son nom disparaît de l'*Army List* en 1775.

FRANCIS J. AUDET

(1) Cette brochure, paraît-il, fut rédigée en collaboration par Mgr Tanguay et feu Benjamin Sulte.

LA CHAPELLE DES HURONS A LA JEUNE-LORETTE

Quelle est la date précise de l'établissement des Hurons à la Jeune-Lorette et de l'érection de leur chapelle ?

M. l'abbé L. de St-G. Lindsay répond ainsi à la première de ces deux questions :

“Le Père de Rochemonteix dit qu'on trouve les Hurons à la Jeune-Lorette vers le commencement du dix-huitième siècle, et Ferland : “Le 29 décembre 1692 (les Hurons) durent s'éloigner de cette résidence (N.-D. de Foy) pour se placer à l'Ancienne-Lorette, d'où, *bien des années après*, ils allèrent former le village de la Jeune-Lorette.”

“D'un autre côté, un tableau des différentes migrations des Hurons, dressé en 1762 par le Père Etienne Girault de Villeneuve, alors missionnaire à la Jeune-Lorette, fixe à l'automne de 1697, la date de leur départ de l'Ancienne-Lorette pour le lieu de leur nouvelle et définitive résidence.

“Au reste, l'acte de donation par les Jésuites, en 1698, de l'emplacement de la chapelle de l'Ancienne-Lorette suppose, comme le manifeste sa teneur, un abandon préalable du site par les Sauvages que ces Pères avaient desservis. D'après le même acte, ce premier sanctuaire devait occuper le comble du logement des Pères, qui était construit de “pièces sur pièces”, comme les habitations actuelles de nos colons canadiens.

“Mais les zélés missionnaires, fidèles au voeu du Père Chaumonot, auraient voulu que la chapelle de la Jeune-Lorette ne le cédât en rien à sa devancière. Le Père de Couvert, surtout, qui avait suivi ses ouailles dans leur dernière migration, aurait même voulu en conserver les matériaux. Il s'opposait respectueusement à l'aliénation de la chapelle de la vieille Lorette (non comprise dans l'acte de donation du terrain et du presbytère). “Les débris de la chapelle serviront, écrivait-il le 18 octobre 1700, pour construire la nouvelle.”

“A cette première chapelle qui, d'après le Père Raffeix, avait coûté, avec la maison adjacente, plus de 6000 livres en argent, se rattachaient les plus touchants souvenirs. On comprend le désir, excessif peut-être, du bon Père de Couvert

de les perpétuer dans le nouveau sanctuaire. Le Père Bouvart, resté à l'Ancienne-Lorette pour y desservir la nouvelle paroisse canadienne-française, se plaint amicalement que "le Père de Couvert en quittant a tout emporté à la Nouvelle-Lorette, ornements, autels, serrures, vitres, gonds, etc."

"Mgr de Saint-Vallier, pour compenser cette perte, donna au nouveau curé de l'Ancienne-Lorette une somme de 400 livres, et permit aux habitants de faire une collecte dans le diocèse "pour tâcher de rétablir leur église et leur donner les moyens d'avoir des ornements décents et convenables pour dire la sainte messe."

"Le généreux prélat voulut aussi contribuer à la construction de la chapelle de la Jeune-Lorette, comme il appert par sa lettre du 13 février 1698 (Il donne cent cinquante écus).

"La chapelle actuelle de Notre-Dame de la Jeune-Lorette sauf les boiseries, le toit et le clocher, qui ont été renouvelés après l'incendie du 10 juin 1862, est-elle la même que le Père Richer érigea, selon toute probabilité, en 1730 ? A-t-elle succédé à l'humble chapelle construite en partie par les habitants de l'Ancienne-Lorette, ou à une autre chapelle provisoire en bois ou en pierre ? Il est difficile de répondre exactement à ces deux questions, et d'établir d'une manière précise la date de l'érection de la chapelle ; car il y a, *là-dessus*, des données contradictoires assez embarrassantes.

"Deux écrivains sérieux, dont l'un était un enfant illustre de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, adressant, par la voie de la presse, un appel à la générosité du gouvernement et du public en faveur de la reconstruction de la chapelle de la mission, en faisaient remonter la fondation à 1730.

D'autre part, le Père Martin écrit que "la chapelle de la Jeune-Lorette a été reconstruite plusieurs fois", et que "celle qu'on y voit aujourd'hui date de 1830." Serait-ce une erreur typographique pour 1730 ?

Nous savons également, d'après l'affirmation d'un compagnon du Père Richer, que celui-ci "eut de M. de Saint-Vallier la permission de bénir sa chapelle." Or Mgr de Saint-Vallier étant mort en 1727, la dite chapelle a dû nécessairement être antérieure à 1730.

“Voici maintenant la preuve de l'érection en 1722 du presbytère jadis adjacent à la chapelle, et qui servit de résidence aux Pères jusqu'au départ du dernier missionnaire, le Père Girault. D'après un cahier contenant diverses notes historiques et autres sur le village de Lorette, et rédigé par feu F.-X. Picard (Taourhenché), un des principaux chefs de la tribu, une pierre placée au-dessus d'une fenêtre en arrière du vieux presbytère portait le millésime 1722. La plupart de ceux qui survivent à l'incendie se rappellent bien avoir vu cette pierre. Quand on reconstruisit, en 1865, la chapelle incendiée, on démolit l'antique résidence des Jésuites pour bâtir à la place une maison d'école d'allures plus modernes. On croit que la pierre commémorative a été placée quelque part dans le mur de la chapelle ; mais, malgré les recherches les plus minutieuses, on n'a pu l'y retrouver.

“Mais est-ce bien en 1730 que la chapelle actuelle a été érigée ? C'est plus que probable, sinon absolument certain. Cette quasi-certitude s'appuie sur les raisons suivantes. Les autorités précédemment citées, dans le même passage où elles donnent la date de 1730 pour la fondation de la chapelle, fixent à 1731 la date de la construction du vieux moulin à farine qui existe encore près de la chute de la rivière Saint-Charles. Or, on vient de découvrir, après bien des recherches, à l'intérieur du moulin, une inscription sur pierre qui atteste l'exactitude de ce dernier millésime. N'a-t-on pas le droit d'en conclure à l'exactitude du premier, surtout si l'on songe aux raisons d'économie et d'opportunité qui, à une époque où les entreprises de ce genre étaient fort coûteuses, ont dû engager les fondateurs à faire bâtir successivement les deux édifices ? Ils pourvoient ainsi à toutes les nécessités de leurs ouailles, en dressant à côté de la maison du pain eucharistique et de la parole évangélique, celle du pain corporel, se faisant ainsi pleinement les ministres de Celui qui nous ordonna de répéter chaque jour : “Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.”

“Ainsi la chapelle bénite avec permission de Monseigneur de Saint-Vallier ne serait autre que la résidence des Pères Jésuites, construite en 1722, et qui dut, comme la chose se pratique encore aujourd'hui dans la plupart des paroisses

ses nouvelles, servir au culte en attendant la construction d'un édifice plus vaste et plus digne.

"Cette unique chapelle, partiellement renouvelée en 1865, a donc été le théâtre du zèle apostolique des fils de Loyola qui, durant les deux derniers tiers du dix-huitième siècle, y ont travaillé "à la plus grande gloire de Dieu," et au salut des âmes, depuis le Père Richer, qui y commença son ministère en 1715, jusqu'au Père Girault de Villeneuve, avant-dernier survivant de la Compagnie de Jésus au Canada.

"Ce vénérable sanctuaire est donc tout imprégné du souvenir de leur dévouement et des vertus de leurs ouailles naïves et dociles. Puisse-t-il subsister bien des siècles encore, comme témoin de la foi vive des enfants de la forêt et de leur tendre piété envers la Vierge de l'Annonciation !" (1).

QUESTIONS

Dans sa lettre au ministre du 13 novembre 1673, le gouverneur Frontenac parle de M. LeGardeur de Tilly, père de quatorze enfants, et ajoute : "M. Talon lui avait toujours donné, hormis l'année dernière, la pension qui est ordonnée pour ceux qui avaient ce nombre d'enfants." En vertu de quel ordre du Roi ou de quel règlement, l'intendant Talon payait-il ainsi des pensions aux pères de quatorze enfants ? Quels furent les pères de famille qui reçurent ainsi ces pensions du Roi ?

A. G. B.

Je vois dans Tanguay (*Repertoire*) que l'abbé Arnault-Germain Dudevant vint à Québec en 1775. Ordonné prêtre en 1777, il repartit pour la France en 1782. Tanguay dit encore que l'abbé Dudevant se rendit à Cadix, en 1783, dans l'intention de passer dans l'Amérique du Sud et que sa famille n'en reçut plus aucune nouvelle, ce qui la fit rester sous l'impression qu'il fut pris et fait esclave par les Sarrazins. Où Mgr Tanguay a-t-il pris ses renseignements sur l'abbé Dudevant ?

P TRE

(1) Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France, p. 34.

LES ACADIENS EN LOUISIANE

Aujourd'hui quatrième jour du mois d'avril mil sept cent soixante cinq, avant midy, pardevant nous Nore Royal de la province de la Louisiane, residant à la Nlle Orleans soussignés, furent présents Mr Antoine Bernard Dautherive, ancien capitaine d'infanterie, demeurant en cette ville.

Et les nommés Joseph Broussard dit Beausoleil, Alexandre Broussard, Joseph Guillebau, Jean Dugas, Pierre-Olivier Tibaudau, Jean-Baptiste Broussard, chefs des Acadiens demeurant aussi en cette ville :

Lesquels seroient convenus et d'un commun accord, en présence de Monsieur Charles Philippe Aubry, chevalier de l'ordre Royal et Militaire de St-Louis, commandant en cette colonie, et de Mr Denis Foucault, faisant fonction d'ordonnateur et de premier juge au Conseil Supérieur de cette dite province ; savoir que le sieur D'Auterive promet et s'oblige de fournir à chacune des familles acadienne la quantité de cinq vaches avec leurs suivans et un toreau pendant le temps et espace de six années consécutives à compter du jour que les bestiaux seront rendus à leur parc.

Lequel dit sieur Dauterive courera les risques de la mortalité des dits bestiaux pour la première année seulement et aussi tost la mort d'iceux il les remplacera en même nature autant que faire se pourra sans pouvoir faire participer les dits Acadiens dans la perte d'iceux pendant la dite année seulement ; le dit sieur Dauterive se réserve la faculté de retirer ses bestiaux et de rompre la société avec les dits Acadiens dans trois ans à compter du jour que les dits Acadiens auront en possession les dits bestiaux pour les croix être partagés par moitié entre eux ;

Le dit sieur D'Auterive consent que les dits Acadiens vendent quelques vaches ou toreaux s'ils le jugent à propos pourvu toutefois qu'ils tiennent compte de la moitié du produit de ceux qu'ils vendront qui sera constatée par un certificat de quelquesuns d'eux ; ce que les dits Acadiens ont accepté purement et simplement et promis comme ils s'y obligent d'avoir chacun en droit soy soin des dits bestiaux ; lesquels au bout des dites six années ils remettront chacun d'eux la même quantité de vaches et suivans : de même âge et nature

qu'ils les auront receu lors de la livraison ; et que les écrouis qui surviendront et qui se trouveront à la fin du dit tems seront partagés par moitié entre les dits Acadiens et le sieur D'Auterive : lesquels dits Acadiens susnommés faisant tant pour eux que pour leurs autres colegues pour raison, de quoy ils obligent affectent et hipotequent tous leurs biens solidaiement les uns pour les autres, un seul pour le tout, et le Sr Dauterive aussy tous ses biens présents et avenir dont acte fait et passé à la Nlle Orleans en l'hôtel de mon dit sieur Aubry le jour mois et an susds en présence des Srs Leonard Mazange et Couturier, chirurgien, témoins, y demeurant, qui ont signé avec le Sr Dauterive ayant les dits Acadiens déclaré ne scavoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

Dauterive.

Aubry Foucault DelaPlace Lafrenière
L. Mazange Couturier Garic nore. (1)

QUESTIONS

Si on a bien rapporté les paroles de M. Jusserand, ancien ambassadeur de France aux États-Unis, celui-ci aurait déclaré dans un récent banquet, qu'à deux reprises, notamment après la guerre de l'Indépendance, les États-Unis auraient offert le Canada à la France et que celle-ci aurait refusé le cadeau. J'avais toujours cru que c'était le contraire qui était arrivé. Lors de la guerre de l'Indépendance, la France voulait s'emparer du Canada, et les États-Unis s'y opposèrent. Où est la vérité ?

CANADO

Une notice publiée au lendemain de la mort du docteur Meilleur en 1878 dit qu'il était l'auteur d'un traité de chimie, d'un cours abrégé de grammaire, d'un manuel des locutions vicieuses, d'un traité de l'art épistolaire et, enfin, du *Mémorial de l'Éducation* (deux éditions). Je connais tous les ouvrages du docteur Meilleur moins son manuel des locutions vicieuses. Où et quand fut-il publié ?

PEDD.

(1) Archives de la province de Québec. Document communiqué par madame Cruzat, archiviste de la Louisiana Historical Society.

LA FAMILLE POTIER DE COURCY

La terre de Courcy, près Coutances, désignée dans les chartes du douzième siècle sous les noms de Curciacus, Curceius, Courciacus, Courceius, dépendait du doyenné de la Chrétienté, diocèse de Coutances, et avait donné son nom à une famille, représentée en 1704 par Richard de Courcy, qui devait le service d'un homme d'armes au château de Saint-Lô. Jean de Courcy, puis Guillaume de Courcy nomment à la cure de Courcy en 1310. Robert de Courcy vend en 1369 à Robert le Bourguignon la moitié de son fief ; l'autre moitié appartient au quinzième siècle à Groule de Courcy, qui l'échange, le 20 février 1498, avec Gabriel du Quesne, seigneur du Mesnil-Normand. Il fut père 1° de Jean du Quesne, époux de Catherine Quatrepuits ; 2° de Raoul du Quesne, qui vendirent, le 3 juillet 1512, la seigneurie de Courcy à Pierre Potier, seigneur de la Vallée et de Boisroger. La terre de Courcy a été vendue par Léonor-Clair Potier, marquis de Courcy, chef de nom et d'armes, mort en 1812. Le château a été rasé par l'acquéreur. Il ne reste que les communs transformés en ferme. La commune a 1030 habitants.

Des cadets des Potier ont depuis deux siècles pris ou reçu à plusieurs reprises les titres de marquis, vicomtes et barons de Courcy sans posséder le domaine de ce nom.

La famille Potier de Courcy a pour armes : De gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois croisettes du même, 2 et 1. Ce blason figure dans l'église de Courcy, sculpté en pierre.

La famille Potier de Courcy est connue depuis Geoffroy Potier, témoin vers 1200 après Pierre d'Eschariz (les Chéris, près Ducey, diocèse d'Avranches) d'une charte de Geoffroy d'Aucey en faveur de l'abbaye de Montmorel. Geoffroy II Potier tenait fief en 1289 au Mesnil-Ozenne (près Ducey) sous Robert Grimaut, chevalier, auquel il devait l'hommage, treize sols tournois à la Saint-Michel et deux gelines à la Noël, dans une charte de la même abbaye. Jean Potier est cité comme tenant fief noble en 1342 dans une assiette de rente de Philippe, roi de Navarre ; comme comte de Mortain, en la paroisse de la Haye-Pesnel, diocèse d'Avranches. Nicolas et Guillaume Potier, partisans fidèles

des Français, virent leurs biens confisqués en 1419 comme rebelles par le roi Henri V d'Angleterre.

Arnouf Potier, né vers 1390 et décédé après 1450, qui commence la filiation rigoureusement établie par titres et reconnue par lettres royales de 1586, prit part comme archer à la dernière partie de la guerre de Cent Ans jusqu'à la bataille de Formigny et reçut la terre de la Galaisière, en Coutances.

Son fils aîné Pierre Potier, sieur de la Galaisière, archer en brigandine en 1480 et époux vers 1450 de Jeanne Jouhan d'Omonville fut l'auteur : par son fils aîné Pierre, acquéreur de Courcy en 1512, des diverses branches connues sous le nom de Potier de Courcy ; par son second fils, Enguerrand, sieur du Vandosme, en 1511, des Potier de la Houssaye, célèbres armateurs et corsaires à Saint-Malo pendant cinq générations aux dix-septième et dix-huitième siècles, et encore représentés.

Le deuxième fils d'Arnouf, Girard Potier, sieur de la Pommeraye en 1490 et époux de Guillaude Ouzouf de Briqueville, est l'auteur des Potier de la Varde, encore existants, et des Potier du Parc qui ne sont plus représentés que par une religieuse.

La branche aînée des Potier de Courcy, de beaucoup la plus illustre et la mieux alliée, s'est principalement fait connaître dans la marine, sa noblesse a été reconnue à toutes les réformations depuis 1523 et notamment à la recherche générale de 1666. Elle a fourni, en outre d'une glorieuse lignée de marins et coloniaux, des lieutenants-généraux, un vicomte de Coutances, des volontaires royalistes en Normandie et en Bretagne pendant la Chouannerie, un brigadier des Gardes du corps du roi Louis XV, et un nombre considérable de chevaliers de Saint-Louis.

Outre l'alliance canadienne Ruelle d'Auteuil et la mort d'un Potier de Courcy dans le naufrage du *Chameau*, les Potier de Courcy ont eu une glorieuse alliance canadienne, celle de Madeleine Potier, née le 13 janvier 1615, veuve de Jean

(1) Madeleine-Catherine Ruelle d'Auteuil mariée à François De Salles, sieur de Marbrelle, puis à Charles Potier, chevalier de Courcy, enseigne des vaisseaux du Roi. Ce dernier périt dans le naufrage du *Chameau*.

Dancel, seigneur de Bruneval, mort sans enfants, et fille de Pierre Potier, écuyer, seigneur de Courcy, de la Franquerie, et de la Haulle, conseiller du Roi, reconnu noble le 9 février 1599 (né 1567 et décédé en 1623) et de Catherine Adam, dame de la Haulle, avec son second mari (1643), Jacques de Callières, gouverneur de Cherbourg, maréchal de bataille des armées du Roi (fils de Magdelon de Callières, auteur de plusieurs ouvrages historiques, seigneur du Plessis, en Saintonge, et de Marie de Ferrières). Elle fut la mère des deux autres célèbres Callières : l'aîné, François, diplomate distingué en Bavière et en Pologne, membre de l'Académie française en 1689, écrivain diplomatique, secrétaire intime de Louis XIV, plénipotentiaire français au Congrès de Ryswick en 1697, qui légua sa fortune (soit 500,000 livres) aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris (né à Thorigny en 1645 et mort à Paris en 1717), le second, Raphaël, chevalier de Callières, colonel du régiment de Montlieu, gouverneur de Montréal en 18 , devint gouverneur-général du Canada en 1699 et mourut à Québec le 26 mai 1703.

MARQUIS DE SAINT-PIERRE

REPONSES

On dit qu'en 1803 un jugement rendu à Montréal déclara l'esclavage incompatible avec la constitution anglaise introduite dans ce pays. Par quel juge fut rendu ce jugement ? A quelle date ?

LEGL.

Feu Philéas Gagnon dit dans son *Essai de bibliographie canadienne* (vol. II, p. 339) que Pierre-Jacques Gourdeau fut capitaine de port à Québec en 1718. Ne fait-il pas erreur ? De 1712 à 1726 c'est Louis Prat qui occupa cette charge.

P. Q.

Quel est ce Jean de Broyeux qui, d'après Tanguay, aurait épousé, vers 1673, Marguerite Dizy dit Montplaisir ?

T. R.

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU
CANADA-FRANÇAIS

Dans la revue mensuelle *Les Annales*, publiée par l'Institut Canadien-français d'Ottawa, de 1922 à 1925, on trouvera les études suivantes :

Notre littérature à l'Étranger, par Arthur Beaudesne (janvier 1922).

L'année nouvelle, par A.-D. DeCelles (janvier 1922).

La cherté du livre, par A.-H. Beaubien (janvier 1922).

Les dessous de l'histoire, par Régis Roy (janvier 1922).

Concours littéraires (février 1922).

L'esthétique laurentienne, par Louis-Joseph de la Durantaye (février 1922).

Oubliés et méconnus, par Rémi Tremblay (février 1922).

Encore une injure, à propos d'une étude de William Caldwell, par Arthur Beaudesne (février 1922).

Notes d'un bouquineur, par Gustave Lanctot (février 1922).

Les prédécesseurs des *Annales*, par F.-J. Audet (mars 1922).

Une légende, par Ernest Senécal (mars 1922).

Notes d'un bouquineur, par Gustave Lanctot (mars 1922).

Les origines de l'Institut Canadien-français d'Ottawa, par Alfred De Celles fils (avril 1922).

Les sept Machabées du régime anglais (Berthelet, Casgrain, Cuvillier, Duval, Languedoc, Lemay, Quesnel), par F.-J. Audet (avril et mai 1922).

Réminiscences, par le Liseur (mai 1922).

Le vice-amiral Pierre Martin, par Régis Roy (mai 1922).

Les termes glaciaires canadiens, par P.-G. R. (mai 1922).

À travers nos travers, par Gustave Lanctot (juin 1922).

Onésime Reclus et les Canadiens-français, par J. de L. Taché (juin 1922).

Une opinion américaine sur le Québec (juin 1922).

La rage de l'archaïsme (août 1922).

Notes d'un bouquineur, par Gustave Lanctot (août 1922).

Entente cordiale, par Arthur Beauchesne (octobre 1922).

Concrétons l'histoire, par Edgar Boutet (octobre 1922).

La méthode d'explication littéraire de M. Emile Chartier, par Louis-Joseph de la Durantaye (octobre 1922).

Primi inter canadenses, par F.-J. Audet (octobre 1922).

L'Appel de la race, par Edgar Boutet et Louis-Joseph de la Durantaye (novembre 1922).

Jonathan Sewell, par F.-J. Audet (novembre 1922).

Le rapport de M. Hughes, par Arthur Beauchesne (décembre 1922).

M. Arthur Paré, par A.-H. Beaubien (décembre 1922).

Poèmes de cendre et d'or, par Paul Morin, appréciation par Gustave Lanctot (décembre 1922).

Le prince d'Orange, par Marius Barbeau (décembre 1922).

Les Canadiens-français d'Ottawa, par Arthur Beauchesne (janvier 1923).

Les images et les procédés d'Emile Nelligan, par Louis-Joseph de la Durantaye (janvier 1923).

L'exil de Bigot, par Régis Roy (janvier 1923).

Une oeuvre impersonnelle, par Edgar Boutet (février 1923).

Edme Henry, par F.-J. Audet (février 1923).

La tragédie d'un peuple (février 1923).

Porcupine Quills, par Joseph-Charles Taché (mars et avril 1923).

A propos des collèges classiques, par F.-J. Audet (mars 1923).

Nouveau premier ministre acadien, Pierre-J. Veniot, par D.-D. Robichaud (avril 1923).

William Hey, par F.-J. Audet (avril 1923).

Hector-Théophilus Cramahé, par F.-J. Audet (Avril 1923).

Traduction d'autrefois, par F.-J. Audet (avril, mai et août 1923).

- Population acadienne des Provinces Maritimes, par D.-T. Robichaud (mai 1923).
- Les livres français au début du régime anglais, par F.-J. Audet (mai 1923).
- L'esprit français, par Maurice Morisset (juin 1923).
- La "côte du Colonel" (à Ottawa) et sa légende, par Régis Roy (juin 1923).
- La famille Audet-Lapointe, par F.-J. Audet (août, octobre, novembre et décembre 1923).
- Le premier pilote canadien, par Régis Roy (août 1923).
- Les chants populaires du Canada, par Marius Barbeau (octobre 1923).
- Armand Landry, premier député acadien au Nouveau-Brunswick, par Placide Gaudet (novembre 1923).
- Les barons de Portneuf, par Régis Roy (novembre 1923).
- Sir James Stuart, par F.-J. Audet (janvier 1924).
- D'Aulnay de Charnisay, par D.-T. Robichaud (janvier 1924).
- Les Iles aux Oiseaux, par C.-H. Carbonneau (janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet 1924, janvier, février et mars 1925).
- La notion historique, par Edgar Boutet (février 1924).
- Sir James Monk, par F.-J. Audet (février 1924).
- Les Sauvages du Labrador, par Pascal Poirier (mars 1924).
- James Reid, par F.-J. Audet (mars 1924).
- Les explorations françaises en Amérique, par Gustave Lanctot (mars 1924).
- Le miracle canadien, par F.-J. Audet (avril 1924).
- Michael O'Sullivan, par F.-J. Audet (avril 1924).
- Gabriel Lajeunesse*, par King Baker, appréciation de D.-T. Robichaud (mai 1924).
- Edward Bowen, par F.-J. Audet (mai et juin 1924).
- Armoiries de la famille Gourdeau, par Régis Roy (juillet 1924).
- Alexandre Menut, par F.-J. Audet (juillet 1924).
- La politique française et les Canadiens, par Wilfrid Gascon (octobre 1924 et janvier 1925).
- Sir Louis-Hyppolite Lafontaine, par F.-J. Audet (octobre 1924).

Le Canada en France, par Gustave Lanctot (décembre 1924).

Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, par F.-J. Audet (décembre 1924, janvier, février et mars 1925).

P.-G. R.

LE CANADA ET L'INDEPENDANCE DES ETATS-UNIS

Dans les archives des affaires étrangères de France (Mémoires et Documents, vol. 47, fol. 237), on trouve la note suivante probablement écrite par l'historien américain Bancroft :

“Août 1839. Note pour M. Migne.

“Est-il vrai que le duc de Choiseul ait abandonné le Canada aux Anglais, dans la pensée que cette cession dut amener l'indépendance des colonies de l'Amérique du Nord ? Existe-t-il quelque trace des prévisions du Cabinet français à cet égard ?

“M. Bancroft espère que M. Migne voudra bien lui faciliter les recherches qu'il désire faire, tant dans les archives des affaires Étrangères que dans le dépôt de la Marine pour parvenir à faire connaître exactement et en détail les collisions qui ont eu lieu en Amérique entre la France, l'Angleterre et l'influence directe qu'elles ont eue sur l'émancipation des colonies de cette dernière puissance.”

A la page 238 on trouve la note suivante qui est, croyons-nous, la réponse de M. Migne à la question de M. Bancroft :

“On ne voit nulle part dans *la négociation* de la paix de 1763 que M. le duc de Choiseul ait eu l'intention, en abandonnant le Canada aux Anglais, de leur susciter des embarras et de favoriser l'émancipation de leurs colonies de l'Amérique du Nord. Il y a plus. La bonne foi, qui ressort des instructions données à M. le duc de Nivernais, plénipotentiaire de France pour la paix de 1763, ne permet pas de croire que le Cabinet français ait eu cette arrière-pensée. Il serait encore bien plus invraisemblable qu'il l'eût écrite.”

Alf. G.

L'ILE AUX COUDRES

Tout le monde sait que c'est à Jacques Cartier que remonte la découverte de l'île aux Coudres, et qu'il y aborda en 1535. Ce qui est certain aussi, c'est qu'il y eut une messe de célébrée, la première en terre canadienne. Il y a actuellement sur la pointe nord-ouest de l'île une croix qui rappelle ce passage de Cartier.

Longtemps inhabitée, ou à peu près, l'île aux Coudres ne reçut ses premiers habitants, possesseurs du sol, qu'en 1727. En effet, c'est le 6 juillet 1728 que se font les deux premières concessions de terre, l'une à Joseph Savard, l'autre à François Tremblay.

En 1750, fut érigée la paroisse de l'île aux Coudres. Elle fut desservie d'abord par les curés de la Baie St-Paul et des Eboulements, et ce n'est guère que depuis un siècle qu'elle a ses curés résidents.

Elle possède l'une des églises les plus artistiques du diocèse. Elle la doit à la libéralité de deux de ses curés, deux frères qui, durant cinquante-deux ans, ont eu la direction de la paroisse : les abbés Jean-Baptiste et Jean-Alphonse Pelletier.

Il y a, à l'île aux Coudres, de quoi intéresser un historien et un archéologue. Ainsi, on montre un endroit qu'on appelle *Cimetière des Français*, un autre appelé *Cimetière des Anglais*. Le curé actuel, M. l'abbé Paul Lavoie, qui s'intéresse beaucoup à l'histoire de son île, a commencé des fouilles, et nul doute qu'il finira par donner le pourquoi de ces deux appellations.

L'île aux Coudres est le pays des traditions, originales aujourd'hui parce qu'elles ont été bien conservées. Je ne pense pas qu'on puisse trouver dans toute la province une paroisse où la vie actuelle ressemble plus à ce qu'elle était il y a cinquante, soixante, cent ans et plus. Et cela s'explique. L'île aux Coudres est en effet isolée. Difficilement, les étrangers y ont accès, et difficilement sa population se répand au dehors, se mêle aux populations voisines ; car la traversée à la Baie St-Paul ou aux Eboulements est le plus souvent un problème, la mer y est facilement dangereuse, et, en hiver, parfois infranchissable.

A l'île, on voit encore le vieux moulin seigneurial du séminaire de Québec. Il est rond, en maçonnerie épaisse de plusieurs pieds au bas et se rétrécissant à mesure qu'il s'élève. Il est rouge, debout sur une colline pour que son aile soit bien au vent.

Aux Quarante-Heures, il y a, comme partout ailleurs, l'adoration nocturne. Mais, comme partout ailleurs, le curé n'a pas à monter en chaire pour donner la liste des adorateurs. La liste est faite de temps immémorial. Chaque année, à tour de rôle, un des quartiers de l'île fait l'adoration. Presque tous les gens se rendent à l'église. On prie trois quarts d'heure, une heure devant le Saint-Sacrement ; puis on sort dix minutes ; les hommes allument une pipe, les femmes jasant. On rentre de nouveau dans l'église, l'on en sort encore, et l'on fait ainsi jusqu'au matin.

Dans le temps de la pêche aux marsouins, la vie de la paroisse devient comme un drame auquel presque toute la population prend part, drame qui a ses épisodes comiques le plus souvent, mais parfois dramatiques. Évidemment, c'est un spectacle qu'on ne voit point ailleurs.

L'organisation financière de la *Pêche aux marsouins* a son originalité aussi. La société dispose de trente-trois parts. Trente et un particuliers en ont chacun une. Ce sont eux qui supportent tous les frais de l'organisation et fournissent la main-d'oeuvre nécessaire. La trente-deuxième part revient au curé qui, sans charge aucune, partage dans les bénéfices. La trente-troisième part est détenue par un sociétaire d'un nouveau-genre : les âmes du Purgatoire, qui sans charge également on s'en doute, obtiennent en messe, la trente-troisième partie des bénéfices.

Ce qui fait l'attrait de l'île aux Coudres, c'est d'abord son climat durant l'été. Baignée par le soleil qui vient du ciel, par le soleil qui vient de la réflexion des eaux, l'île jouit quand même d'une fraîche température ; car je ne crois pas qu'il se passe un seul jour sans que souffle la brise qui monte de la mer. Aussi les fruits y croissent merveilleusement, et si l'amélioration continue, dans quelques années, l'île sera un délicieux jardin.

Une autre attraction, c'est la promenade autour de l'île. C'est une course de quinze milles que vous faites, du côté du

nord, sur les hauteurs de la falaise. Vous avez à vos pieds un bras du fleuve, large d'une lieue. En élevant la vue, ce sont les montagnes de Charlevoix que vous voyez, dont les masses entassées les unes contre les autres feraient un rempart capable de résister à la fureur de toutes les mers réunies. Du côté du sud, vous passez sur la grève, et vous voyez une autre immensité, celle de la surface, tant est large l'autre bras du Saint-Laurent.

C'est, sans doute, cette heureuse nature qui influe sur les tempéraments et qui fait que les âmes d'artistes ne sont pas rares à l'île aux Coudres. Je pourrais citer des familles entières où l'on savait la musique avant de l'avoir apprise.

Enfin, et je termine par là, si j'avais un souhait à faire, ce serait que le tourisme n'envahît pas cette paroisse. Quand ce qu'il y a de beau et de bon devient matière à exploitation, du coup il cesse d'être beau et bon, il devient *utile*, et c'est une baisse considérable.

MARC (1)

QUESTIONS

Le 11 février 1925, la presse a annoncé la mort, à Londres, du colonel Arthur Boileau, fils de feu le général Alexandre Boileau. Le colonel, disait-on, était né aux Indes et avait servi dans l'artillerie royale, en différentes parties du monde, y compris le Canada. D'après M. F.-J. Audet, ce militaire doit être Arthur Cadell Boileau, né le 4 décembre 1856, aux Indes, et qui entra dans l'armée anglaise en qualité de lieutenant, au 2ème bataillon de l'artillerie royale le 25 février 1877. On croit que son père fut le major général Alexander-Henry Edmundstone Boileau, promu à ce grade le 18 octobre 1860. Cet officier servit aux Indes et mourut avant le mois de mars 1863. Ces Boileau sont-ils des descendants de Canadiens, ou de Huguenots ?

A. Z.

En 1855, l'université Saint-John, de New-York, conféra des honneurs académiques à six ou sept Canadiens. En connaissez-vous quelques-uns ?

X. X. X.

(1) Le *Progrès du Saguenay*, 23 octobre 1924.

CHANTEURS AMBULANTS

Entre 1875 et 1878, parurent à Montréal, deux chanteurs français, fort éclopés et qui racontaient à tort ou à raison, avoir été mutilés durant cette guerre franco-prussienne dont le souvenir était encore dans toutes les mémoires. Comme on peut le conjecturer, les Canadiens considèrent avec émotion ces invalides qui avaient lutté vaillamment pour défendre une patrie qui était aussi notre ancienne mère-patrie.

Costumés en matelots, privés, l'un d'un bras et l'autre d'une jambe, ces vétérans, à la voix sonore, traversèrent Montréal en chantant des airs patriotiques. Grande fut la sympathie qu'ils éveillèrent et abondante fut la recette qu'ils recueillirent. Si je ne me trompe, ces chanteurs vibrants popularisèrent ici, le chant dont voici le premier couplet et le refrain et que j'extraits d'un cahier datant de 1883.

France ! à bientôt, car la sainte Espérance
Emplit mon coeur en te disant : Adieu !
En attendant l'heure de délivrance
Pour l'avenir nous allons prier Dieu,
Nos monuments où flottent leur bannière
Semblent porter le deuil de ton drapeau
France ! Entends-tu la dernière prière
De tes enfants couchés dans leur tombeau ?

Refrain :

Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine
Et malgré vous nous resterons Français,
Vous avez pu germaniser la plaine
Mais notre coeur vous ne l'aurez jamais !

C'est à ces chanteurs ambulants, aussi, qu'il faudrait attribuer la vulgarisation de la chanson du *Drapeau* que tout le monde répétait, il y a quarante ans. La version que j'en possède est tellement incongrue que je n'en puis risquer ici que le premier et le troisième couplets :

I

Je suis heureux, parmi tant de braves,
D'être nommé pour porter l'étendard,
Sous son honneur, nous sommes des esclaves

Nuit et le jour suivi de son regard.
Dans un combat, ce signe de vaillance
Vient me guider comme un astre nouveau.
Me rappelant la gloire de la France
Mon bras puissant porte son fier drapeau.

III

O ciel ! Je vois que l'ennemi s'avance,
Vient contre nous et je ne puis marcher.
Sur mon drapeau le voilà qu'il s'élançe
Faudrait-il donc le lui laisser toucher ?
Tant que mon sang coulera dans mes veines,
Je serai ferme et redirai tout haut :
N'approchez pas et redoutez ma haine,
Un Français meurt et défend son drapeau...

A cette époque, les chanteurs forains se voyaient fréquemment. Débiter des chansons par les rues était un métier comme un autre et parfois plus lucratif qu'un autre.

Pendant des années et par tous les temps, à l'angle nord-est des rues Notre-Dame et Saint-Pierre, l'un des coins fashionables d'alors, on apercevait le sieur Forget. D'une voix éraillée, il lançait sur les passants son éternelle complainte :

Re-o-sa, je t'en supplie,
Ro-o-sa, ne me fait plus souffrir.

Il accompagnait sa triste mélodie du grincement d'un violon pitoyable.

On peut le dire sans nuire à sa mémoire, Forget n'était pas un Adonis. Sa grosse tête surmontée d'une chevelure hirsute était percée de deux yeux qui regardaient dans des directions opposées. Au reste, Forget était un type qui entrait dans la catégorie des curiosités que les cochers montraient aux touristes. On ne visitait pas Montréal sans entendre Forget et sans lui avoir versé quelques sous.

Avant lui, vers 1860 et 1870, aux alentours de l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, on pouvait entendre deux ou trois chanteurs de cantiques qui avaient une clientèle fidèle.

Ces rapsodes ne récitaient pas des hymnes de quelques strophes ; ce que tout le monde peut faire. Eux, sur un ton

soporifique, larmoyaient ces interminables récits versifiés qui se trouvent dans l'ouvrage rarissime appelé vulgairement *Cantiques de Marseilles*.

Les pièces les plus estimées de ce recueil étaient, par ordre de longueur :

Le Sacrifice d'Abraham, 22 couplets, 132 vers ;

L'Enfant prodigue, 30 couplets, 180 vers ;

Saint-Alexis, 30 couplets, 270 vers ;

Joseph vendu par ses frères, 4 parties, 102 couplets, 612 vers ;

Enfin, *Sainte-Geneviève de Brabant*, 115 couplets, 920 vers, ni plus ni moins.

Dans chaque paroisse il y avait des bonnes gens capables de chanter quelques-unes de ces pièces. Je les ai toutes recueillies, les unes à Sainte-Geneviève de Batiscan, les autres dans le comté de Laprairie, dans celui de Beauharnois et presque toujours elles me furent dictées par des septuagénaires et des octogénaires. Car les nouvelles générations n'ont évidemment plus le temps ou la patience d'apprendre par coeur des morceaux de semblables étendues.

A Montréal, les chanteurs de cantiques avaient sur la poitrine, une sébile de fer-blanc retenue au cou par une lanière de cuir. Et lorsqu'une série de couplets avaient été débités sans trop d'accrocs, les amateurs emplissaient les sébiles de sous pour encourager les "performateurs."

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Vous connaissez le blé sarrasin. Est-ce le docteur Sarrazin, de fameuse mémoire, qui a donné son nom à ce blé ?

CULT.

Le général Morgan fut un des principaux chefs de l'armée du Nord contre Burgoyne. C'est aussi Morgan qui battit le commandant de la cavalerie anglaise, Tarleton. On sait que Morgan avait pris part au siège de Québec, en 1775, et qu'il fut même blessé sous les murs de cette ville. On prétend que Morgan avant d'entrer dans l'armée américaine avait été perruquier à Québec. Ce fait est-il prouvé ?

H. P. B.

LA LOYAUTE DES CANADIENS EN 1775

C'est Pascal qui a dit qu'il croyait volontiers le témoignage de ceux qui versent leur sang pour la cause qu'ils défendent. L'honorable Ignace-Michel-Louis-Antoine de Salaberry, le père du héros de Châteauguay, est un témoin qu'on peut croire puisqu'il reçut deux blessures au service de l'Angleterre et lui sacrifia trois de ses fils: Maurice-Roch, mort dans les Indes Orientales; François-Louis, décédé à Secunderabad (Indes), et Édouard-Alphonse, tué au siège de Badajoz.

C'est l'honorable M. de Salaberry qui écrivit les lignes qui suivent. Le vieux gentilhomme canadien voulait répondre à un fanatique qui avait mis en doute la loyauté des Canadiens-français en 1775. Le style de M. de Salaberry n'est pas toujours clair mais on suit tout de même sa pensée. La réponse en question, pour une raison que nous ignorons, resta dans ses cartons. Nous l'exhumons des *Papiers Salaberry* conservés aux Archives du Canada, à Ottawa :

* * *

L'auteur devait sentir que c'est un personnage odieux d'attaquer des gens quand on croit être sûr qu'ils ne pourront se défendre, quand on leur en ôte les moyens: ce qu'on fait effectivement en les attaquant par des mines si souterraines, en portant ses coups si clandestinement, qu'ils n'ayent pas même le soupçon.

Au lieu de chercher à flétrir les Canadiens en lançant un trait envenimé sur la fidélité de la nation en général, s'il voulait rendre témoignage à la vérité, il devait dire, en citant la dernière guerre, que ceux qui ont manqué de fidélité étaient tous gens de la lie du peuple, et encore des plus perdus de cette classe. Il pouvait ajouter que ces malheureux ne se sont soulevés contre leur Souverain que pour avoir été imbus de maximes pernicieuses par des perturbateurs qui n'étaient sûrement pas de leur nation.

Dans une matière plus importante encore que son chapitre sur l'ignorance, où l'auteur fait exception en faveur de quelques messieurs, il devait en fait d'infidélité, en faire une générale pour tous les gentilshommes du païs, pour les ci-

toyens et habitans des villes surtout ceux de la capitale, sans la fidélité et secours desquels Québec ne pouvait être sauvé. Un homme impartial aurait pû ajouter que comparative-ment à la masse de la nation, c'est le plus petit nombre qui leva l'étendard de la rébellion. Quant aux gentilshommes exceptés—*en petit* de la note d'ignorance, et qui devaient l'être *en grand* de celle d'infidélité, on défie l'auteur de citer un seul gentilhomme, *un seul* qui en ait manqué : Et on lui dira qu'avant de parler, il devait apprendre qu'aux premiers bruits d'une attaque en 1775, avant même que le peu de troupes restées dans l'intérieur du païs pussent se porter sur la frontière, ce fut la noblesse canadienne qui courut généreusement s'offrir la première à la défense de la province.

Sentant de quelle importance il était que l'ennemi trouvât de la résistance à l'entrée d'un païs qu'il savait dénué de troupes, ces gentilshommes canadiens prirent poste à St-Jean, la pioche à la main s'y retranchèrent eux-mêmes, et le gardèrent jusqu'à l'arrivée des troupes. Vers la fin de l'été les Américains se portèrent en force sur cette province. Ce furent encore tous les gentilshommes et principaux citoyens de Montréal qui coururent les premiers aux coups.

Les forces de l'ennemi étant supérieures, il forma le blocus, puis le siège de St-Jean. Des détachemens du 7^e et 26^e Rgts et les Volontaires Canadiens (servans sans aucune paye) le soutiennent avec vigueur, jusqu'à ce que le manque-ment absolu de munitions de guerre et de bouche nécessite la reddition. Alors les troupes réglées furent envoyées dans les colonies, ainsi que les citoyens (cent) qui se virent exilés de leur patrie, privés de leurs familles pour la cause du Roi. L'on en garda prisonniers en ce païs qu'un très petit nombre, que des blessures dangereuses ou la maladie contractée par la misère au siège ne permirent point de transporter.

Ces premiers pas de l'invasion américaine en Canada coûtèrent la vie à plusieurs messieurs ; plusieurs furent dangereusement blessés ; d'autres moururent en captivité. L'on cite spécialement les gentilshommes et principaux citoyens de Montréal parce qu'ils donnèrent l'exemple : mais on doit ajouter qu'ils furent accompagnés par plusieurs simples habitans ou païsans dont le zèle prouve assez que des braves gens peuvent très bien, sans littérature, servir au salut de

leur païs, et soutenir la cause de leur Roi, déloyalement outragés par des sujets plus lettrés.

Après cette esquisse, on laisse à juger si le soupçon injurieux jetté sur notre fidélité, est bien applicable à des hommes marchans généreusement de leur propre mouvement et sans être commandés, servans sans salaire, recevant des blessures et mourans pour le service de leur Roi : surtout quand c'est son auguste fils qu'on instruit du caractère de la nation.

L'on ne fait point de détail du siège de Québec : s'étant passé sur un théâtre plus connu et sous un commandant plus illustre, l'auteur a dû probablement en être mieux informé : En ce cas il n'a pû ignorer si les Canadiens de tous *états* ont eu quelque part à la conservation de cette ville. L'on a exposé plus au long les premières démarches des Canadiens parce que ce détail touchant des événemens passés dans un endroit reculé, ils ont par là dû être moins exposés au grand jour : Aussi parce que retraçant le premier commencement de la guerre en païs, l'ardeur et la célérité des Canadiens il ne marque point une fidélité équivoque. C'est une singularité assez contrastante avec la tache qu'on s'efforce d'imprimer à ces nouveaux sujets.

Peut-on sur cela s'empêcher de répéter qu'aussi prompt que le bruit du premier danger, ils sont les seuls citoyens qui courent à l'ennemi, prennent poste les premiers, ont ensuite l'honneur de partager avec les troupes réglées les périls, la fatigue et les misères de ce siège, jusqu'à ce que portées à leur comble elles forcent l'opiniâtreté de la garnison.

Les Canadiens fidèles devaient-ils jamais après cela seul (sans parler des autres marques de Loyauté) s'attendre à la manière dont on a voulu les sacrifier ! et à se voir sans distinction confondus avec des malheureux, dont ils ont plus que personne abhorré les excès.

L'on avance rien ici qu'on ne soumette au témoignage du Très-honorable lord Dorchester. C'est sous son commandement que le tout s'est passé. On s'en réfère avec confiance à sa justice.

* * *

Dans les mêmes *Papiers Salaberry* nous trouvons une liste des Canadiens qui assistèrent au siège du fort Saint-

Jean en 1775. Le *Bulletin* a déjà publié la liste des combattants du fort Saint-Jean (vol. XII, p. 315) mais les notes de M. de Salaberry contiennent sur ces braves des renseignements que nous trouvons nulle part ailleurs :

* * *

Mr de Bellêtre, ancien capt. et *Ch er* de St-Louis, reconnu par les autres volontaires pour leur command t avec approbation du Général.

Mr de Longueuil, commd en second.

Tous les autres faisant le service de simples soldats volontaires, savoir :

Mr de Montesson, ancien cap *ne*, *ch er* de St Louis, âgé d'environ 70 ans, trop vieux, disait-il, pour commander ; mais pouvant encore se battre contre des rebelles.

Mr de Boucherville

Mr de Lotbinière

Mr Hertel de Rouville

Mr *Ch er* de Hertel

Mr de Lamorandière

Mr d'Aillebout de la Madeleine

Mr P. G. d'Aillebout de Cuisy, de Montréal, père d'une nombreuse famille et un des principaux marchands de M *al*.

Mr de La Corne l'ainé.

Mr *Ch er* de St Ours.

Mr d'Aillebout de Manteth

Mr Deschambault l'ainé.

Mr de Fleurimont.

Mr Hervieux, ainé, négociant de M *al*.

Mr A. Dupré do

Mr Jacques Hervieux, négociant de M *al*.

Mr Gaucher do

Mr Foucher, not *re* de M *al* très agé.

Mr Giasson, ainé, négo *t* de M *al*.

Mr Giasson, cadet do

Porlier Vincennes do

Boulangier

Beaubien Desrivières

de Richerville

de La Ronde

Duverger Saint-Blin

Lorimier
La Marque
Moquin
Pierreville Le Gras
Soumandre de la Chenaye
Ch *er* de La Bruère
Perthuis
La Ronde, tué en servant comme volontaire.

Lorimier de Chamilly
Cap *nes* et Officiers des campagnes :

Capt *ne* Joli, de La Chenaye

“ Corbin, de Sorel

“ Rainville, Prairie-de-la-Madeleine

“ Duchesnois

“ Beauchamp

“ St Louis, avec quelques autres officiers su-

balternes de milice : braves gens dont on regrette infiniment de ne pas connaître les noms, ainsi que des respectables habitans, simples miliciens qui avaient laissé leurs familles, sans aucuns commandemens, pour marcher volontairement au devant de l'ennemi à la frontière.

Jeune homme nommé Tessier qui fut blessé d'un coup de fusil à travers la poitrine, heureusement on n'a pas perdu le nom du brave.

De Québec :

Mr Duchesnay

Mr de Salaberry, blessé deux fois, l'une dangereusement.

Mr Désauniers Beaubien, tué à la sortie du 19 *e* sept *bre*.

Des Trois Rivières :

Mr de Tonnancour

Mr de Bellefeuille.

Tous sont prisonniers, excepté le Ch *er* de Lorimier, Mr de Richerville qui, par vigilance, passèrent à travers les ennemis.

A cette liste ajouter M. J. Bte. Le Moine Despins, qui s'étant avancé avec trop d'ardeur fut fait prisonnier avec le brave perruquier La Causte de M *al* au débarquement tenté à Longueuil.

Aux premiers approches des rebelles qui se portaient sur le fort St-Jean pour en former le siège, il y eut quelques combats où Mr Perthuis de *Mal* fut tué, Mr le *Cher* de La Bruère, blessé dangereusement aux deux bras et souffrit l'amputation du bras droit, Mr de La Madeleine blessé et quelques autres et un sauvage ou deux de tués.

Mess^{rs} Canadiens qui ont péri, tués en servant comme volontaires :

Perthuis

Beaubien

La Corne

Mr de Lorimier-Chamilly

Mr de La Ronde

Collet

Blessés :

de La Bruère

de Salaberry

de la Madeleine

Casalet

Tessier

Rouillard, et deux autres miliciens, noms malheureusement oubliés.

Capt S. qui dans la sortie du 19^e sept^{bre}, fit prisonnier M. H. de Mont^{al}, qui, avec Messrs P. et Toker avaient pris le parti des ennemis.

QUESTION

D'après un correspondant de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, le marquis de Vaudreuil aurait tenu un journal pendant le siège de Québec, en 1759. Voici, d'ailleurs, le texte de ce correspondant :

“En 1870, les descendants du marquis de Vaudreuil, le dernier gouverneur du Canada, brûlèrent le journal du siège de Québec en 1759, pour l'empêcher de tomber aux mains des Prussiens : n'auraient-ils pu l'envoyer à quelque branche de la famille demeurant au fond de la province, loin des frontières ?”

Croyez-vous que ce journal du siège de 1759 a réellement existé ? Je ne l'ai vu mentionné nulle part. H. I. J.

LE PREMIER DORION AU CANADA

Le vieux conteur Aubert de Gaspé parle dans ses *Mémoires* de la sévérité des autorités militaires de Québec pendant la guerre continentale. Dès neuf heures du soir, dit-il, il fallait répondre au *Qui vive* des sentinelles postées dans tous les coins de la ville.

Puis, il raconte une anecdote typique au sujet de trois petites *Dorionne*.

“Trois jeunes soeurs canadiennes, dit-il, âgées de douze à quinze ans, revenaient gaiement du théâtre du sieur Barbeau, vers neuf heures du soir, lorsque la sentinelle postée à la porte Saint-Jean leur cria d'une voix de stentor : *Who comes there !* (Qui vive ?). Soit frayeur, soit ignorance de la réponse qu'elles devaient faire, les jeunes filles continuèrent à avancer, mais à une seconde sommation faite d'une voix encore plus éclatante que la première, l'aînée des jeunes filles répondit en tremblant : “Trois petites *Dorionne come from the marionnettes*”. La sentinelle voyant ces jeunes filles leur dit en riant : “*Pass trois petites Dorionne come from de marionnettes !*” (1)

L'anecdote racontée par Aubert de Gaspé nous prouve qu'au commencement du dix-neuvième siècle on prononçait plutôt *Dorionne* que *Dorion*. On se conformait en cela à l'orthographe adoptée par le premier Dorion venu au Canada.

Mgr Tanguay nous apprend, dans son *Dictionnaire généalogique*, que Pierre Dorionne, baptisé en 1664, fils de Jacques Dorionne et de Jeanne Decoponne, de *Senlis, en Béarn*, épousa à Québec, le 18 janvier 1688, Jeanne Hédouin, fille de Jacques Hédouin dit Laforge, tailleur, et de Jeanne Brassard (2).

Mgr David Gosselin écrit au sujet de ce Pierre Dorionne :

“Il est le premier ancêtre canadien de toutes les familles Dorion. Arrivé à Québec en 1684, il acquit une terre dans le deuxième rang du fief d'Orsainville, Charlesbourg, et, une

(1) P.-A. Aubert de Gaspé, *Mémoires*, p. 552.

(2) *Dictionnaire généalogique*, vol. 1er, p. 198.

couple d'années plus tard, il en acheta une autre, voisine de la première, mais située sur le fief de l'Épinay. C'est là où il a élevé sa famille" (1).

Nous ne voulons chicaner Mgr Tanguay que sur un point de la notice généalogique qu'il consacre à Pierre Dorionne ou Dorion. Était-il originaire de Senlis, en Béarn ?

Si on examine une carte de France on y trouvera quatre ou cinq villes et communes du nom de Senlis mais aucune située dans l'ancienne province de Béarn.

Cette constatation nous a amené à jeter un coup d'oeil sur le contrat de mariage de Pierre Dorionne reçu par le notaire Gilles Rageot en janvier 1688 et voici ce que nous y lisons :

"Par devant Gilles Rageot, notaire garde-notes du roi nostre sire en la prévosté de Québecq, en la Nouvelle France furent présents en leurs personnes Jacques Hédouin sieur de la Forge demurant à la petite rivière faisant et stipulant pour et au nom de Jeanne Hédouin, sa fille et fille de Jeanne Brassard ses père et mère, de la parr. et évesché Nostre Dame de cette ville du d. fille à ce présente et de son consentement d'une part.

"Et Pierre Daurion, fils de Jacques Daurion et de Jeanne Décopenne, ses père et mère, de la ville de Sallies, évêché de Bayonne, et de pnt. demurant en cette ville d'autre part. partyes de leur bon gré et vollonté en la présence de. Hédouin frère de la d. fille ont reconnu et confessé avoir. . . . et passé ensemble les traités et promesses de mariage qui. . . . c'est à scavoit. Le d. sr de la forge avoir promis et promet donner en nom de mariage la d. Jeanne Hédouin sa fille au dit daurion qui la promet prendre pour sa femme et légitime espouse comme aussy elle le promet prendre pour son mari et légitime espoux, iceluy mariage fe. et solemniser en face de notre mère sainte esglise catholique apostolique et romaine le plus tost q. fe. ce pourra et ql. sera advisé et deslibéré entr'eux leursd. parents et amys sy Dieu et nostre dite mère sainte esglise y consentent et accordent pour estre uns et communs en tous biens meubles & conquets immeubles du jour de leurs espousailles suivant la

(1) Dictionnaire généalogique des familles de Charlesbourg, p. 214.

coustume de paris suivie et gardée en ce pays. Se prennent les futurs avec tous leurs droits noms raisons et actions qls. ont de pnt. et ql. leur pourront advenir et eschoir tant par succession donation qu'autrement Ne seront tenus aux dettes l'un de l'autre faites et créées avant le dit mariage ainsy aucune y a seront payées et acquittées par celluy de quy elles procéderont et sur son bien sera douée la d. future espouse du douaire costumier ou de la somme de trois cents livres de douaire préfix pour une fois payée à son choix, le préciput sera égal et réciproque de la somme de deux cents livres à prendre par le survivant sur les biens de lla d. communauté avec ses hardes linges bagues et joyaux chacun à son usage, et advenant dissolution de la d. communauté sans enfant pourra la dite future espouse renoncer à la d. communauté et ce faisant reprendre quittement et franchement de toutes dettes ses d. douaires et préciput tel que dessus sans estre tenus des dettes de la d. communauté Car ainsy &c. Promettant &c. Obligeant &c. Renonçant &c. Fait et passé au d. Québecq estude du d. Notaire avant midi le deux janvier gbj. quatre vingt huit en présence de Mr. Guill. Roger Pr. huissier Souverain de ce pays et de Pierre Biron tesm. de.....qui ont avec le d. Nore. signé et les d. futurs espoux.....ont déclaré ne scavoir escrire ni signer de ce interpellé s.....

Roger
Biron
Rageot."

Le contrat de mariage cité ici prouve que le premier Dorion venu au Canada était originaire de Sailly, évêché de Bayonne, et non de Senlis, en Béarn, comme le dit Mgr Tanquay.

P.-G. R.

QUESTION

Quel était le prénom de l'ingénieur Franquet, qui visita le Canada vers 1752 ? Sait-on quelque chose de sa vie en France ?

H. G.

REPONSES

Le "Progrès du Saguenay" (XIX, p. 369)—Il y a déjà quelques années, il a paru dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, une note sur le *Progrès du Saguenay*, de Chicoutimi. Cette courte notice demande aujourd'hui à être complétée.

Nous avons sous les yeux la collection complète de ce journal. C'est au mois d'août 1887 que le *Progrès du Saguenay* a été fondé. L'imprimeur-éditeur était M. Alphonse Guay, devenu plus tard inspecteur des Poids et Mesures. Les rédacteurs de la première heure furent MM. L.-G. Belley, aujourd'hui avocat de Québec, et J.-D. Guay, propriétaire du Château Saguenay, de Chicoutimi, lequel resta, peu de temps après, seul rédacteur et propriétaire du *Progrès du Saguenay*, jusqu'en 1905.

Au mois de mai 1905, M. Hormisdas Magnan, aujourd'hui publiciste au ministère de la Colonisation de Québec, prit la direction de ce journal. C'est sous son administration que cette vaillante publication prit le format agrandi qu'on lui voit aujourd'hui.

En 1907, M. Damase Potvin succéda à M. Magnan, qui revenait à Québec collaborer à l'*Action Catholique* qu'on venait de fonder.

En 1908, le *Progrès du Saguenay* devint la propriété d'un syndicat, et la rédaction fut confiée à un comité de collaborateurs, parmi lesquels quelques prêtres du séminaire de Chicoutimi.

Parmi les fidèles collaborateurs de ce journal dont les noms apparaissent assez souvent, sont MM. F.-X. Gosselin, protonotaire, le docteur J.-A. Couture, de Québec, et le docteur Palardy ; sans compter plusieurs autres écrivains dont l'anonymat cachait sans doute des personnalités remarquables.

Depuis cinq ans, le *Progrès du Saguenay* est rédigé par un jeune avocat, autrefois de Québec, M. Eugène L'Heureux, qui a su maintenir les bonnes traditions de ce journal et augmenter sa clientèle.

Le *Progrès du Saguenay* a vu naître les principales industries qui font aujourd'hui la gloire et la richesse des dis-

tricts de Chicoutimi et du Lac Saint-Jean ; signalons l'industrie laitière, l'agriculture, et surtout l'industrie de la pulpe. De plus, ce journal a vu se fonder et se développer les utilités publiques de la région de Chicoutimi, comme les chemins de fer, le téléphone, la lumière électrique qu'il a vu grandir et se développer le beau diocèse de Chicoutimi.

CHICOUTIMIEN

La baronnie de Beauville (XXX, p. 13)—*Job* cite l'ouvrage du baron de Coslon où il y est dit que la seigneurie de Beauville (Canada) fut érigée en baronnie en 1707, au profit de François de Beauharnois et demande si cet auteur fait erreur ou si c'est M. l'abbé Couillard-Després dont la brochure *La noblesse de France et du Canada* (p. 21), ne marque que trois baronnies créées en Canada : Portneuf, des Islets et Longueuil.

Si *Job* se réfère au *Bulletin des Recherches Historiques* (XXI, p. 46) il aura toute l'information exacte fournie par M. P.-G. Roy.

REGIS ROY

L'abbé Ferlet (vol. XXXI, p. 203)—Ce nom défiguré qui ne se rencontre pas dans le *Répertoire* de Tanguay a été donné fort mal à propos à un bon prêtre de Saint-Sulpice qui s'appelait : François-Auguste Magon de Terlaye. On le trouve sous ce nom à la page 131 du *Répertoire* de Tanguay, dans les *Anciens* de M. l'abbé Allaire et, ce qui est bien aussi sûr, dans *La Compagnie de Saint-Sulpice au Canada*, par M. l'abbé H. Gauthier, Montréal, 1912, où l'on peut lire :

"*Magon de Terlaye*, François-Auguste, né le 24 juillet 1724, à St-Malo, entré à St-Sulpice le 30, d'autres disent le 10 octobre 1739, arrivé diacre le 15 septembre 1754, prêtre le 24 mai 1755, à la Présentation jusqu'en 1759, au lac (des Deux Montagnes) jusqu'en 1777, décédé au lac le 17 mai 1777."

Il est possible, comme on l'assure ici, à la suite de Noiseux, que M. de Terlaye ait été ordonné prêtre le 24 mai 1755, mais il est certain tout de même que l'acte d'ordination n'a jamais été retrouvé ni à Québec ni ailleurs. M. Noiseux qui avait écrit ce nom : Ferlaie, a bien pu se tromper sur la date de sa prêtrise ; en attendant, laissons-lui le bénéfice du doute.

A. G.

LE TRAITÉUR JEAN CHARPENTIER DIT LA PAILLE

—

On sait quels désordres la traite de l'eau de vie aux Sauvages amena dans la première période de notre histoire. Les autorités de la colonie qui voulaient favoriser ce négoce entrèrent en lutte avec l'évêque de Laval qui, s'appuyant sur plusieurs consultations de la Sorbonne, lança l'excommunication contre tous les traiteurs, et fit un cas réservé de cette offense.

Malgré ces défenses, un nommé La Paille, habitant de la Pointe-Lévy, continua à faire la traite de l'eau de vie, et les prêtres lui refusèrent l'absolution deux ou trois ans durant. La Paille mourut subitement alors qu'il était encore sous le coup des censures ecclésiastiques, et l'évêque ne voulut pas permettre son inhumation en terre sainte. Frontenac, qui était à la tête du parti qui faisait la traite, porta plainte à Colbert lui-même. "Ce La Paille étant mort subitement, dit-il, les prêtres ne voulurent jamais l'enterrer en terre sainte, disant qu'il n'avait pas fait ses Pâques quoique leur refus seul en fut la cause pour le seul sujet de l'eau de vie, en quoi il ne faisait que suivre les règlements du Conseil. Ils ajoutèrent même l'insulte à cette ignominie, car un religieux fit sur ce pauvre La Paille, qu'ils ont jeté à la voirie, un emblème d'un ange qui vanne du grain et un autre qui en brûle la paille. On a d'autres vers aussi scandaleux d'un autre religieux adressés à la supérieure de l'Hôpital" (1).

Jean Charpentier dit La Paille habitait la Canardière lorsqu'il acquit, le 6 octobre 1670, de Philippe Guion, une terre de six arpents dans la seigneurie de Lauzon. Cette terre était située près de l'habitation d'Eustache Lambert, dans la paroisse actuelle de Saint-Romuald, et Guion l'avait eue de M. de la Martinière au mois de mars précédent. La veuve de Charpentier, Barbe Renaud, épousa en deuxième nocces, le 18 avril 1678, Nicolas Cochart, puis, en troisième mariage, le 2 décembre 1670, Mathurin Arnaud. Ce dernier abandonnait, le 12 avril 1681, la terre de Jean Charpentier dit La Paille, et M. de la Martinière la revendait, le 8 août

(1) Mémoire de 1677, cité par Margry, vol. 1er, p. 315.

1683, à Pierre Maillou des Moulins. Il faut croire que cette terre portait malheur puisque Maillou la remit, à son tour, le 2 octobre 1687 (1) (J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. 1er, p. 287).

NOBLE ET ROTURIER

Louis-Marie de La Voye, mon trisaïeul, naquit à la Petite-Rivière, le 16 octobre 1757. Comme son père, il embrassa la carrière de marin, et suivit sa famille lorsqu'elle émigra de la Petite-Rivière à Kamouraska, puis à Rimouski. Le 22 novembre 1785, Louis-Marie de La Voye épousa Marie-Geneviève Guimont, originaire du Cap Saint-Ignace. Le même jour, une des soeurs de Marie-Geneviève Guimont, Marie-Marcelline, épousait, dans l'église du Cap Saint-Ignace, Michel Morel de la Durantaye.

Les Morel de la Durantaye étaient de noble extraction. Le premier ancêtre canadien de celui qu'épousait Marie-Marcelline Guimont avait été officier au régiment de Carignan, seigneur de Kamouraska et de la Durantaye, et conseiller au Conseil Supérieur de la colonie. Quoique déçue de son ancienne splendeur, cette famille se souvenait de son origine et tenait à conserver tous les privilèges que la loi reconnaissait alors aux nobles. Or, il existait à l'époque une coiffure que l'on appelait fontange et qui était réservée aux femmes des nobles seulement. Comme Marie-Marcelline Guimont épousait un Morel de la Durantaye, elle eut donc, le jour de son mariage, le privilège de porter une fontange, tandis que sa soeur, Marie-Geneviève, qui épousait un roturier, dût s'en passer. Ce petit épisode, qui peint bien les moeurs du temps, a été fidèlement conservé dans les traditions de la famille. C'est un de mes grands oncles, Siméon de La Voye, qui me l'a raconté. C'est lui aussi qui m'a dit que l'on appelait le mari de Marie-Marcelline Guimont, sa grande tante, Michel, chevalier de la Durantaye (J.-Edmond Roy, *Notice historique sur la famille de René de La Voye*, p. 149).

(1) Toutes les pièces sont au greffe de Gilles Rageot. Le 4 novembre 1675, Jean Charpentier dit LaPaille reconnaissait devoir à M. de la Martinière 21 livres 10 sols, 102 anguilles et 4 chapons pour arrérages de rente.

LETTRE DU CHANOINE DE MINIAC AU CHANOINE DE TONNANCOUR

Monsieur,

J'ay été extrêmement sensible à la nouvelle de cette incendie des Trois-Rivières, spécialement à la perte que se trouvent avoir fait nos pauvres religieuses, il y avait lieu d'espérer qu'une communauté aussi éprouvée par le passé aurait enfin la consolation de se voir dans l'arrangement et en état de fournir librement aux différentes occupations dont elles se trouvent chargées mais enfin le Seigneur éprouve les siens, et il faut commencer de nouveau, Dieu soit béni. C'est sans doute ce qu'elles disent elles-mêmes. Je ne doute point que la Cour ne leur donne quelque secours, mais qui sera beaucoup au-dessous de leurs besoins, et les malades ne pourront de longtemps que souffrir beaucoup. Vous avez fait, Monsieur, selon mes intentions de faire tourner au profit de ces pauvres incendiées ce que vous pûvès retirer de nos petits meubles. Je vous envoie même une procuration afin d'être autorisé pour prendre ce qui pourra leur convenir des meubles d'autel que j'avais laissés à St-Ours. Vous retirés donc, monsieur, de monsieur DuLaurent le testament que je déposai entre ses mains avant que de passer en France en mil sept cent quarante. Vous y trouverés joint un mémoire signé des marguilliers de la paroisse qui certifie que les meubles m'appartiennent ; je vous prie cependant, monsieur, de laisser à la nouvelle paroisse établie sur la terre que vous avés vendue, non seulement l'ornement que j'envoyay depuis mon retour en Canada, mais aussi le ciboire et haut de soleil puisque les religieuses ont sauvé le leur à moins que vous ne fassiés échange de ciboire si vou le trouvés plus convenable. Est à remarquer, monsieur, qu'à la visite de monseigneur, que j'accompagnay, je retiray les chasubles que j'avais laissé à St-Ours, et que je n'y laissay point non plus mes deux calices. Quant à nos orgues, quoyque je me trouve icy et à raison de mes infirmités dans l'obligation d'une dépense extraordinaire et que je ne puis borner, je concoureray cependant volontiers et vous pûvès, monsieur, retenir la même somme et autant qu'aura donné notre cher confrère, Mr La Villangevin.

Comme je n'ai rien appris de particulier du procès, je ne puis vous en rien mander de particulier. Vous apprendrés aussi par des personnes mieux instruites le trouble où se trouve icy nombre de pasteurs. Unissons-nous tous pour demander au père de miséricorde qu'il prévienne les suites qu'on a sujet d'appréhender. Je le supplie aussi de vous conserver encore bon nombre d'années pour l'honneur et le soutien de notre choeur, la consolation de nombre de bonnes âmes et l'édification du public. Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur,

MINIAC

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien assurer de mes respects Mr le doyen spécialement.

Je soussigné, prêtre, archi-diacre de Québec, et grand vicaire de monseigneur l'évêque du dit diocèse, donne plein pouvoir et procuration à monsieur de Tonnancourt, prêtre et chanoine en la même église, de retirer de l'étude de monsieur Dulaurens, notaire à Québec, le testament que je déposay entre ses mains avant que de partir pour France, en mil sept cent quarante afin qu'il soit en état de disposer, conformément à la lettre que je luy écris cette année, des meubles qu'il se fera remettre en conséquence, déchargeant le dit sieur Dulaurens par la présente du dépôt du dit testament. En foy de quoy j'ay signé et fait signer pour plus grande assurance deux autres personnes bien connues. A Nantes, en ma résidence ordinaire à raison de mes infirmités, communauté de St-Clément, le trentième avril mil sept cent cinquante trois.

Miniac

Rouhier, sup. du Séminaire

H. Froment, supérieur de la
communauté de St-Clément (1)

QUESTION

Quel est ce Boucher de la Perrière qui, d'après une bannière, longtemps conservée au Lac des Deux-Montagnes, aurait été, sous le régime français, *gubernator* ou gouverneur de Montréal ?

P. B.

(1) Archives de la province de Québec, autographes canadiens.